VOLUME XI. WINNIPEG, MAN., MARDI 15 JANVIER 1924 NUMERO 32

Adressez toute correspondance à
"LA LI...E"
ABO...
Canada ... $2.00
Unis ... $2.50

LA LIBERTÉ

Directeur: Donatien Frémont

DIEU ET MON DROIT

Téléphones - A 1816—A 1817
Publiée par la
WEST CANADA PUB. CO., Ltd.
619, Ave McDermot

LES FERMIERS-UNIS DU MANITOBA

A leur convention annuelle, le président Colin-H. Burnell lance un avertissement à l'Est au sujet d'une scission entre les deux parties du pays — Le parti progressiste ne perdra pas son identité — Le principe du "Wheat Pool" — McMaster et Monk apportent l'adhésion de la province de Québec

L'association des Fermiers-Unis du Manitoba a tenu sa convention annuelle à Winnipeg les 8, 9 et 10 courant. Au nombre des orateurs qui y ont pris part, à signaler: Robert Forke, chef du parti progressiste à Ottawa; John Bracken, premier ministre du Manitoba; Andrew McMaster, député fédéral de Brome, P. Q., et Fred-A. Monk, de Montréal.

Cinq cents délégués étaient présents au commencement des délibérations. J. Farmer, maire de Winnipeg, leur a souhaité la bienvenue.

La scission entre l'Est et l'Ouest

M. Colin-H. Burnell, président des Fermier-Unis, a soutenu que ce serait un malheur de couper le Canada en deux, à la région des grands lacs, mais que personne ne peut s'empêcher de constater qu'un sentiment favorable à cette scission se propage dans l'Ouest, "à cause des injustices économiques" dont se plaint cette partie du pays.

Les députés de l'Ouest, dit-il, devraient demander au gouvernement, durant la prochaine session, d'abaisser considérablement le tarif sur les instruments agricoles et les articles de première nécessité, de parachever et de mettre en fonctionnement le chemin de fer de la Baie d'Hudson. Les députés devraient plutôt consentir à l'appel au peuple que d'appuyer le gouvernement si celui-ci refuse de faire droit aux légitimes revendications de l'Ouest.

Saigné à blanc

"Bientôt, a ajouté M. Burnell, les gens de l'Est verront qu'ils ne peuvent continuer à saigner l'Ouest à blanc. Dans les trois provinces des prairies, un vaste empire agricole est entravé par le tarif protectionniste. Ces immenses étendues de terrain fertile sont privées d'un port océanique et obligées de payer des frais de transport qui paralysent leur production et sapent leurs énergies. Il n'est donc pas surprenant qu'on entende parler, le soir au coin du feu, de rupture avec l'Est, et bien qu'à mon avis ce serait une catastrophe que de séparer le Canada en deux, aux grands lacs, il est évident que ce sentiment grandit par suite des injustices d'ordre économique. Assurément, il est temps que l'Est comprenne que les laboureurs de ces plaines occidentales ne subiront pas indéfiniment le joug qu'ils supportent actuellement.

Année défavorable

"L'année 1923 n'a pas été favorable aux fermiers manitobains, dit encore le président. La récolte des céréales a été désappointante; bien souvent elle n'a même pas défrayé le coût de production. Jamais auparavant, tant de cultivateurs n'ont envisagé une situation aussi embarrassante et aussi dénuée d'espoir. Néanmoins, les gens du Manitoba font preuve d'une merveilleuse force de caractère, d'une volonté de réussir qui rend fier."

L'orateur croit que la véritable coopération pourrait résoudre leurs problèmes. Ces conditions peu propices ont pu faire décroître le nombre des membres des Fermiers-Unis de la province, mais cela ne veut pas dire que le mouvement soit mourant, déclare-t-il en terminant.

Le parti progressiste

M. Forke a déclaré que le parti progressiste ne perdrait pas son identité et qu'il continuerait de défendre les droits des fermiers du pays, d'insister pour obtenir des lois en faveur de l'agriculture.

"Je vais vous dire ce que les députés progressistes vont faire à Ottawa. Ils vont tenir leur étendard déployé et quels que soient les changements qui puissent arriver dans le cabinet, le groupe progressiste demeurera intact et poursuivra son oeuvre comme par le passé."

M. Bracken et l'éducation

M. Bracken a touché aux différents problèmes qui intéressent l'agriculture et a aussi parlé de la question des écoles rurales. Le gouvernement n'est pas à blâmer pour la fermeture des écoles, a-t-il dit. C'est une situation qu'il n'a pas créée lui-même, mais qui lui a été léguée par l'administration précédente. Le gouvernement a entre les mains la substance du rapport de la commission qui a été chargée d'étudier la situation et l'un des premiers actes de la législature sera d'adopter une législation qui rendra désormais impossible la fermeture des écoles pour manque de fonds.

La tuberculose bovine

Le Dr J R. Martin a traité le sujet de la tuberculose bovine. Il a cité de nombreuses statistiques montrant le pourcentage d'infection provenant du lait de vache trouvé chez les enfants souffrant de tuberculose. Au-dessous de cinq ans, 50 pour cent des cas sont d'origine bovine, tandis qu'entre 5 et 16 ans, la moyenne n'est plus que de 25 pour cent. Le Dr Martin a fourni d'autres chiffres indiquant la quantité moyenne de vaches affectées par la tuberculose bovine.

Une diminution de 10,000 membres

Il y a eu une diminution nette de 10,000 dans le nombre des membres des Fermiers-Unis du Manitoba durant l'année 1923, d'après le rapport du secrétaire McKenzie. Sur les 464 organisations locales qui existaient à la fin de 1922, seulement 265 ont payé leurs redevances pour 1923. On n'a pas entendu parler des 199 autres. Le rapport dit que des économies ont été effectuées au bureau principal et que les services ont été diminués. La diminution dans le nombre des membres est attribuée en grande partie à la diminution de la récolte et aux conditions économiques en général. L'an dernier il y avait 75 sections actives de femmes et cette année 41.

Le principe du "Wheat Pool"

Mercredi soir, la convention a approuvé le système de "Wheat Pool" volontaire tel qu'il fonctionne dans l'Alberta et la formation d'une agence de vente interprovinciale; elle a aussi exprimé sa foi dans le principe de la vente coopérative des animaux.

Burnell réélu

Colin-S. Burnell, depuis deux ans président de l'association, a été réélu pour un nouveau terme contre A.-J.-M. Poole, de Kelwood, lequel a été ensuite élu vice-président.

M. McMaster parle

M. McMaster, député de Brome, P. Q., a traité tout au long le problème du tarif, demandant une réduction immédiate et substantielle des droits de douane. "De quoi dépend la prospérité du Canada? a-t-il dit. Elle dépend des grandes industries naturelles du pays: l'agriculture, les mines, les pêcheries et les forêts. Si ces industries sont prospères, les manufacturiers et toute la grande masse des distributeurs seront prospères. Pour rester modéré, l'agriculture n'est pas aussi prospère que nous aimerions à la voir."

Le fermier paie trop cher

Depuis dix ans le fermier vend peut-être ses produits 20 pour cent de plus, mais il paie 50, 75, 86 et dans certains cas 188 pour cent plus cher ce qu'il a à acheter. Il est obligé d'acheter sous le régime de la concurrence, il devrait être capable d'acheter sous la même loi.

M. McMaster a dénoncé le système protectionniste comme une forme particulière de socialisme d'Etat.

Fred-A. Monk

M. Fred-A. Monk, fils de l'hon. Monk, l'ancien ministre, fait connaître le sentiment de la province de Québec. Il est fermement convaincu que la population rurale de sa province n'attend qu'un chef pour pouvoir opter à côté des libéraux et des conservateurs.

Au sujet des deux grands problèmes d'aujourd'hui, le tarif et la politique internationale, la masse du peuple de Québec pense comme l'Ouest. M. Monk plaide en faveur d'une meilleure entente entre les deux nationalités qui existent au Canada et se déclare en pleine sympathie avec le parti progressiste.

La Législature de l'Alberta se réunit le 28 janvier

Edmonton — La législature de l'Alberta est convoquée pour le lundi 28 janvier. On s'attend à l'une des sessions les plus importantes dans l'histoire de la province.

Le gouvernement n'a pas l'intention de faire des élections pour les deux sièges vacants avant la session. On suppose que la raison en est qu'il songe à faire adopter un bill de redistribution.

NOTRE NOUVEAU FEUILLETON

Un amateur de belles lectures nous disait récemment: "Je viens de relire "L'abbé Constantin", de Ludovic Halévy. Quel charme! Quelle fraicheur! Je ne m'étonne pas vraiment de la vogue toujours renouvelée de ce délicieux récit..."

Nos lecteurs, nous en sommes sûrs, partageront cet avis en lisant la gracieuse et saine histoire d'amour que la "Liberté" leur offre comme nouveau feuilleton.

Et l'héroïne leur apparaitra d'autant plus charmante qu'à mille autres qualités elle joint celle d'être, par sa mère, une gentille Canadienne française.

PAIX MONDIALE PAR LA LIGUE

Le doyen du Sénat français rend hommage à la Ligue des Nations

Paris — Des discours par les doyens du Sénat et de la Chambre des députés ont marqué l'ouverture d'une session du parlement français qui sera sa dernière avant les élections de mai.

A la Chambre haute, le sénateur Gustave Denis, un nonagénaire, a parlé dans son discours d'ouverture de la tâche du parlement qui, cinq ans après l'armistice, semble plus lourde que jamais. Il se console en songeant que la France n'a pas de chômage, que le calme règne dans le pays et que la prospérité du peuple lui permet de se débattre avec les difficultés.

"Je désire en terminant, dit-il, rendre hommage à la Ligue des nations, dont l'autorité et le prestige grandissent tous les jours. Il est absolument indispensable que cette institution soit assurée du succès en ces jours où toutes les nations, monarchies ou républiques voient l'esprit de démocratie et de civilisation grandir chez elles. C'est grâce à la Ligue des nations que la paix universelle régnera un jour et elle réussira peut-être même à tirer ce malheureux mais intéressant pays, la Russie, de l'abime."

Le discours prononcé par le député Louis Andrieux, âgé de 83 ans, fut une improvisation qui tint la Chambre dans une hilarité continuelle. Le doyen de la Chambre est l'un de ses meilleurs humoristes.

M. Raoul Peret a été réélu président de la Chambre des députés par 325 voix sur 355.

M. Doumergue a été réélu président du Sénat.

CE QU'A A DIRE L'HON. T.-A. CRERAR

Il a discuté la situation politique avec M. King — Celui-ci ne lui a pas offert de portefeuille

Ottawa — L'hon. T.-A. Crerar n'a pas été invité à entrer dans le cabinet fédéral. Il a terminé ses conversations avec M. King vendredi et est parti samedi matin pour New-York.

"Je suis venu à Ottawa, a-t-il dit à un représentant de la Presse Canadienne, sur l'invitation du premier ministre. A sa demande, j'ai discuté avec lui la situation politique générale, plus particulièrement les possibilités de divergences politiques entre les différentes parties du pays. Je tiens à déclarer ici que j'ai été invité comme membre privé du parlement, que je n'avais pas autorité pour parler au nom des progressistes et que je ne prétendais nullement avoir cette autorité.

"A la demande de M. King, je lui ai soumis, aussi clairement que possible, le programme que, à mon avis, le pays réclame avec urgence, devant la nécessité absolue de la réduction des dépenses: budget balancé, réforme fiscale, chemins de fer nationaux, besoin d'une politique d'immigration accélérée, représentant à Washington, besoin de sauvegarder les dépositaires de banques, nécessité de l'inspection des banques par le gouvernement, changements dans notre système électoral qui nous fourniraient une expression plus claire et plus véridique de la volonté des électeurs, réorganisation du gouvernement nécessaire pour réaliser ce programme.

"A titre d'homme politique intéressé à trouver le programme le plus sage et le meilleur pour le Canada au temps présent, j'ai volontiers exprimé ma manière de voir à M. King. Je puis ajouter que M. King ne m'a invité à entrer dans son gouvernement à aucun moment de nos conversations."

M. Charles Dunning, premier ministre de la Saskatchewan, qui a également eu une conférence avec M. King, n'a voulu faire aucune déclaration. On considère comme peu probable qu'il entre dans le cabinet fédéral.

Le Parlement fédéral se réunira le 28 février

Ottawa — Le parlement se réunira le jeudi 28 février, presque un mois plus tard que l'année dernière. La session sera très importante, non seulement à cause des questions qui y seront débattues, mais surtout à cause de la situation politique actuelle et de la position du gouvernement qui se trouve en minorité aux Communes.

M. J.-T. BEAUBIEN, avocat, qui a fait une intéressante causerie, dimanche soir, au concert-boucane de la Société Saint-Jean-Baptiste de la paroisse du Sacré-Coeur.

UN MINISTERE GOUIN-WHITE?

Les protectionnistes font des combinaisons politiques

Montréal — Les amis de M. Gouin et surtout le groupe protectionniste échafaudent, probablement hors de sa connaissance, une importante combinaison politique autour de sa démission. Ils croient que l'ancien ministre de la justice fera une absence de quelques mois dans le sud, après quoi il travaillera à élaborer avec sir Thomas White un parti protectionniste qui se distinguerait du parti conservateur sur ce point important qu'il s'engagerait à mettre fin à l'exploitation du réseau des chemins de fer nationaux par l'Etat.

Ce projet est nécessairement subordonné à l'état de santé de sir Lomer Gouin qui s'est beaucoup amélioré depuis son retour d'Europe, mais ne lui permettra pas vraisemblablement d'ici plusieurs mois de prendre la direction d'un important mouvement politique. Il y a quelques mois, avant la nouvelle de sa maladie, on croyait imminente, dans la haute finance, la formation de ce nouveau parti et on prédisait même que d'ici un an sir Lomer Gouin serait premier ministre du Canada.

LA LEGISLATURE EST OUVERTE

La troisième session de la dix-septième Législature du Manitoba s'est ouverte jeudi avec le cérémonial accoutumé — Le discours du trône annonce peu de nouvelle législation — Le débat sur l'adresse est ouvert

De quelque point de la ville et de la banlieue d'où on le contemple, notre palais législatif, avec son imposante coupole et ses prétentions architecturales, semble avoir à coeur de flatter notre orgueil de citoyens manitobains et de rappeler des souvenirs cuisants à nos bourses de contribuables. Il atteint plus facilement le deuxième but que le premier.

Et que dire de l'extraordinaire monsieur qui, bravant notre hiver rigoureux, se tient à une hauteur pareille dans un costume plus que sommaire, la patte en l'air et brandissant sa torche symbolique? Pour ma part, je lui trouve un air narquois absolument insupportable.

Une fois au pied de l'édifice, l'attention se détourne un peu de ce génie ironique, car il faudrait se tordre le cou pour le regarder à son aise. Mais si vous tenez à ce que votre visite au parlement ne vous réserve pas trop de pensées mélancoliques, gardez-vous bien d'aller vous casser le nez sur le buste du bon Georges-Etienne Cartier qui, tranquille dans son coin, exprime le voeu — évidemment très platonique — que "la nouvelle province du Manitoba parle toujours aux habitants du Nord-Ouest le langage de la raison, de la vérité et de la justice." On relit l'inscription une deuxième fois, pour bien se rendre compte que l'on ne rêve pas, et l'on s'éloigne avec un froid dans le dos...

Que les abords de notre palais législatif sont donc tristes! Là où nous avons assisté, l'été dernier, à la naissance d'un gazon tendre et poétique à souhait, la vue s'étend aujourd'hui sur quelques arpents de neige désolés. A droite de la façade principale, cependant, je crois discerner quelques engins de guerre autour desquels des militaires battent la semelle.

Mais à l'intérieur, l'atmosphère est tiède et confortable et il règne une grande animation. Le gouvernement n'a pas lancé d'invitations officielles pour la cérémonie d'ouverture, ce qui n'empêche pas que les galeries sont bondées de curieux et de personnages de marque. Les femmes de tous les ministres sont présentes, à l'exception de Mmes Préfontaine et Neil Cameron; elles occupent des sièges dans les galeries à droite et à gauche du président. On y voit aussi Mlle Clara Aikins, soeur du lieutenant-gouverneur, Mme P.-A. Talbot et Melles Péloquin, belles-filles de M. Préfontaine.

A trois heures précises, les trompettes résonnent, le canon gronde, et le lieutenant-gouverneur fait son entrée solennelle, précédé d'une garde d'honneur et d'une escorte militaire de cent hommes.

Le discours du trône

Peu de temps après, le représentant du roi pénètre dans la salle des délibérations, accompagné de son état-major, composé de dix officiers en grande tenue, du premier ministre et les membres du cabinet. On lui présente les deux nouveaux membres du cabinet, MM. Préfontaine et Cannon, et la lecture du discours du trône commence.

Les principales mesures contenues dans ce dernier sont: le maintien du fonctionnement du système d'éducation de la province et particulièrement l'assurance de l'instruction élémentaire à tout enfant du Manitoba; augmentation de l'efficacité du système d'instruction publique en général, afin d'obtenir les meilleurs résultats de l'emploi des fonds publics; présentation d'un bill pour instituer le système de vote préférentiel dans les circonscriptions en dehors de la ville de Winnipeg, pour chaque élection où il y a plus de deux candidats; extension de la juridiction des cours de comté, dans le but de réduire le coût des procédures; continuation des mesures de stricte économie dans toutes les branches de l'administration; demande au gouvernement fédéral de terminer le chemin de fer de la Baie d'Hudson.

La lecture terminée, le lieutenant-gouverneur se retire, accompagné par le sergent d'armes, les ministres et les membres de sa suite, pendant que la musique militaire joue le "God Save the King".

Nos nouveaux ministres

M. Bracken présente à la Chambre MM. Albert Préfontaine et Charles Cannon, récemment réélus à la suite de leur entrée dans le cabinet. Ceux-ci viennent serrer la main du président. Tous les députés applaudissent bruyamment, y compris ceux qui ont travaillé de leur mieux à essayer de les faire battre.

A noter que M. Préfontaine se trouve le plus ancien membre de la législature, ayant été élu pour la première fois en 1903.

La réponse au discours du trône

La réponse au discours du trône est proposée par M. L.-B. Griffiths (Russell) et secondée par M. John Muirhead (Norfolk). Les discours des deux députés n'ont rien de particulièrement remarquable et contiennent les félicitations obligatoires aux deux nouveaux ministres, au chef de l'opposition revenu à la santé et au gouvernement Bracken.

M. Norris parle

Avec M. Norris, le ton se relève un peu. Le chef de l'opposition libérale déclare qu'il appuiera tous les projets de loi proposés par le gouvernement, pour l'excellente raison qu'il les avait déjà proposés lui-même du temps qu'il était au pouvoir. Après tout, dit-il, il n'y a pas grande différence entre progressistes et libéraux et la chute du gouvernement Norris a marqué la défaite du meilleur gouvernement fermier qu'ait jamais eu le Canada.

M. J.-K. Downes, député indépendant de Winnipeg, posera des questions intéressantes, jeudi, au sujet de la commission des liqueurs.

La Saskatchewan et l'Alberta se défendent

Régina — Eugène Lafleur, C.R., de Montréal, a été retenu comme conseil par le gouvernement de la Saskatchewan pour faire entendre sa protestation contre la loi de la taxe sur les ventes futures du grain adoptée par la législature du Manitoba à sa dernière session. L'affaire doit venir devant la cour suprême du Canada le 5 février, a annoncé le colonel J.-A. Cross, procureur général. Le gouvernement de Régina est en communication avec le procureur général de l'Alberta et il est probable que le gouvernement de cette province se joindra à celui de la Saskatchewan pour déposer une action commune contre ce qu'ils considèrent comme une tentative, de la part du Manitoba, de se débarrasser d'une partie de son fardeau financier en le passant sur les épaules des producteurs des autres provinces.

PLUS QUE DOUZE JOURS POUR LA GRANDE OFFRE SPECIALE DE VOTES

Le concours finira le 25 février

Candidats et amis des candidats, dites-vous bien que la période actuelle de votes supplémentaires se terminera sans faute le 28 janvier, à neuf heures du matin. Sachez aussi que cette offre est positivement la plus grande de tout le concours, qu'elle ne sera ni répétée, ni prolongée.

Afin de donner aux candidats de la campagne une chance égale de profiter de cette grande offre, ils pourront travailler jusqu'à la dernière minute. Les abonnements envoyés de leur bureau de poste jusqu'au 28 janvier, à neuf heures du matin, seront compris dans cette grande offre, bien que reçus au bureau quelques jours après.

Les candidats sur les rangs pour gagner les meilleurs prix font leur effort suprême, pendant que les votes comptent le plus. Ils se rendent compte que tout abonnement obtenu aujourd'hui leur rapporte plus qu'après le 28 janvier.

Un exemple de ce que peuvent faire les nouveaux candidats nous est démontré par le cas de Mme J.-F. McCaffrey, de Glidden, Sask., qui est maintenant en tête des candidats. Mme McCaffrey est l'une des dernières candidates qui se sont fait inscrire; mais, arrivant en pleine période des votes supplémentaires, elle a pu, dans l'espace d'une semaine, recueillir assez d'abonnements pour se placer au premier rang.

Les candidats qui aspirent à gagner des prix devraient essayer d'avoir des abonnements à long terme, car les votes sont plus nombreux pour les abonnements de plus d'une année. Ainsi un abonnement de cinq ans donne actuellement 150,000 votes.

Le concours finira le 25 février

Le concours se terminera sans faute le lundi, 25 février. Il n'y aura pas de prolongement, de même qu'il n'y aura pas de prolongement de la grande offre actuelle de votes supplémentaires. C'est un concours ouvert à tous, et tous les candidats ont une chance égale de gagner.

LISTE DES CANDIDATS INSCRITS JUSQU'AU SAMEDI 12 JANVIER

A. Robert, coin avenue Cathédrale et rue Aulneau, Saint-Boniface	435,700
Raymond-P. Martel, suite 5, Immeuble Manitoba, Saint-Boniface	332,600
Mme A. Auger, Saint-Charles, Man.	27,600
E.-A. Maurais, Pembina, N.-D.	10,800
Arthur Leduc, casier postal 86, Viscount, Sask.	10,100
Eucher de Galley, Routledge, Man.	10,100
Xavier Bruchux, Albertown, Sask.	10,100
Mme J. Laroche, Hearst, Ont.	27,600
E. Daniel, Saint-Louis, Sask.	227,100
R. P. W. Comire, O.M.I., Good Fish Lake, Alta	23,100
Louis Jute, Peterson, Sask.	27,600
Mlle Philomène Lemoine, Sainte-Agathe, Man.	309,200
Mme Edward McPike, 224, avenue Martin, Winnipeg	444,900
Victor Roy, Wauchope, Sask.	321,300
Mlle Georgiana Savard, La Broquerie, Man.	142,400
John Carney, 45, avenue Vivian, Saint-Vital, Man.	341,900
Mlle Marion McMahon, Rainy River, Ont.	23,100
John McIntyre, Wapella, Sask.	428,100
Didyme Larence, Fisher Branch, Man.	160,800
Mme Willie Toupin, Storthoaks, Sask.	10,300
R. P. A. Jan, O.M.I., Saskatoon, Sask.	342,800
B. Varin, Avonhurst, Sask.	10,100
Mlle Antoinette Doiron, 48, rue Bertrand, Norwood	26,200
Mlle Helen Cancilla, 112, rue Ruby, Winnipeg	11,600
Mme James McMahon, 134, rue Smith, Winnipeg	10,100
Mlle Marcella Neumeyer, Fielding, Sask.	28,100
J. Schwann, 1904, rue Halifax, Régina, Sask.	26,100
Mme John-F. McCaffrey, Glidden, Sask.	473,100
Ferdinand Tremblay, 1111, rue Seymour, Vancouver, C.-A.	27,700
A. Mousseau, 14, avenue Morier, Saint-Vital, Man.	388,100
W.-J. Kyle, casier postal 69, Redvers, Sask.	408,000
Mme A. Pariseau, 6296, rue Laverdure, Ahuntsic, Montréal, P. Q.	278,900
J.-B. Lafournaise, Genthon P. O., Man.	32,600
Mme Wilf. Proulx, 220, rue Marion, Norwood	160,300
Mlle Tessie Deacon, Melita, Man.	188,200
Alphonse Grenier, Saint-Labre, Man.	331,800
P. Whalen, 1203, rue Sprague, Fort William, Ont.	348,600
Mme Mabel Haughian, Herbert, Sask.	32,400
Mme T. Hogan, 2066, rue Alexander, Régina, Sask.	196,400
Etienne Allegret, Saint-Claude, Man.	23,100
Chas. Bonfield, 1524, rue Louise, Brandon, Man.	395,400
Maurice Percher, Duck Lake, Sask.	23,100
J.-V.-B. Ladouceur, Carlton, Sask.	32,800
Mlle Bernadette Pelletier, 126½, rue Aulneau, Saint-Boniface	37,700
Mlle Blanche Mousette, La Flèche, Sask.	10,100
Paul Le Corre, Kennedy, Sask.	29,100
Leo-F. Dunne, casier postal 3, Ponteix, Sask.	27,600
H.-E. Langlois, 114, avenue Regent-Ouest, Transcona, Man.	23,100
Mme H. St-Germain, 133, rue Marion, Norwood	399,700
Patrick-J. O'Brien, 631, rue Garfield, Winnipeg	29,900
Honoré-A. Rondeau, Saint-Léon, Man.	181,500
Mlle Marie Robinson, Watson, Sask.	10,200
Mlle Katie Robidoux, Lac du Bonnet, Man.	404,800
Mlle Yvonne Payment, Elie, Man.	253,500
Mlle Marie-Paule Bélanger, Saint-Pierre Jolys, Man.	224,900
G. Schachtel, Quinton, Sask.	23,100
Mme O. Bourbonnais, 60, rue Kate, Winnipeg	341,500
Mlle Bessie Powers, Prince George, C.-A.	135,700
Laurence-E. Mitchell, Hodgeville, Sask.	33,200
Aimé-G. Parent, 26 B, rue Saint-Denis, Montréal	138,100
Mlle Mary Kennedy, 210, rue Carlton, Winnipeg	23,100
Ed.-P. de la Forest, Willow Bunch, Sask.	24,200
J.-A. Motut, Hoey, Sask.	10,100
Mme A. Inglis, 106, rue Stadcona, Moose Jaw, Sask.	10,100
Mlle Rose Rhéaume, Sainte-Rose du Lac, Man.	164,000
Mlle Margaret McMahon, suite 10, bloc Gaspé, Winnipeg	496,400
W.-T. Cotter, casier postal 24, Kamsack, Sask.	10,100
René Lefebvre, Dollard, Sask.	23,100
Mme Norbert Welsh, Lebret, Sask.	23,100
F.-A. Nagy, Hazelcliff, Sask.	23,100
J.-B. Julien, Treherne, Man.	10,100
F.-A. O'Neill, Laflèche, Sask.	23,200

TEXTE DU DISCOURS DU TRONE

Situation difficile de l'agriculture — La question des écoles — Les ressources naturelles — Le système de vote préférentiel — Le chemin de fer de la Baie d'Hudson — Les taux de messageries — Pour simplifier la justice et en diminuer le coût — Politique d'économie

Messieurs les membres de l'Assemblée législative du Manitoba.

C'est un plaisir pour moi de vous souhaiter la bienvenue au moment ou vous vous réunissez de nouveau pour remplir vos devoirs législatifs.

Depuis la dernière session, les conditions adverses à la production agricole se sont malheureusement continuées, mais les fermiers du Manitoba, en dépit des prix déprimés des produits de leur industrie, ont travaillé avec une énergie persistante et la confiance que la période de dépression était en train de finir. Dans chaque branche d'industrie et d'affaires à travers la province on retrouve la même confiance justifiée dans l'avenir. Elle se manifeste en particulier dans la coopération entre les banques et les autres institutions financières et les fermiers à promouvoir une plus grande variété de l'industrie agricole. La température modérée des derniers mois de l'année écoulée a été mise pleinement à profit pour le transport de la récolte et la préparation du sol en vue des semailles du printemps prochain. Il ne manque rien à la population du Manitoba de la prévoyance et de l'énergie qui peuvent contribuer à sa prospérité matérielle; aussi envisage-t-elle l'avenir avec confiance.

La période que nous venons de traverser a été une période d'épreuves, mais elle nous a apporté une compensation en ce sens qu'elle a dirigé notre attention, avec une force irrésistible, sur les problèmes d'une politique agricole progressive, d'une épargne nécessaire et d'ajustements économiques, sur l'organisation des activités, des méthodes et des facteurs en vue de la meilleure utilisation possible des riches ressources agricoles naturelles de la province. Mon gouvernement se consacre tout entier à l'étude de ces matières et je suis sûr que vos délibérations contribueront d'une façon bienfaisante à l'encouragement et à l'avancement de l'industrie agricole dans ses différentes branches et à la réalisation, dans une mesure accrue, de ses grandes possibilités de nouveaux développements.

Question scolaire

Parmi les matières de programme constructif qui demandent la plus sérieuse considération, se trouve l'augmentation de l'efficacité de notre système d'instruction publique en général, dans le but de retirer les meilleurs résultats de l'argent public dépensé à cette fin. L'éducation est d'importance vitale pour le bien-être et le progrès publics. Mon gouvernement vise à la juste coordination de toutes les parties du système d'instruction publique, de façon à ce qu'il n'y ait pas de perte d'argent ou de temps en efforts mal dirigés, qu'en même temps il y ait des crédits convenables pour le maintien du fonctionnement de chaque partie du système, et en particulier pour assurer l'instruction élémentaire à chaque enfant du Manitoba. Le rapport de la commission nommée depuis la dernière session de la législature pour enquêter et donner son avis sur toutes ces matières vous sera soumis à cette session.

Ressources naturelles

Mon gouvernement a continué les négociations avec le gouvernement fédéral en vue d'obtenir pour la province ses ressources naturelles. En avril 1922, on en était arrivé à l'acceptation d'une base pour conduire à un règlement et celle-ci avait alors été annoncée par le premier ministre fédéral à la Chambre des communes; à une conférence subséquente, en novembre 1922, elle avait été acceptée et approuvée. A une conférence tenue à Ottawa la semaine dernière, une proposition de mon gouvernement pour le règlement immédiat d'une partie de la réclamation de la province au sujet de laquelle il ne peut y avoir de désaccord a été soumise au gouvernement fédéral. La réponse à cette proposition est attendue et vous sera soumise à sa réception. Mon gouvernement persévèrera à hâter un règlement complet et juste de la réclamation de la province.

Réforme électorale

Une mesure nécessaire de réforme électorale vous sera soumise par mon gouvernement, sous la forme d'un projet de loi instituant le système de vote préférentiel dans les divisions électorales en dehors de la ville de Winnipeg pour chaque élection à l'assemblée législative où il y aura plus de deux candidats, ceci pour garantir que le résultat de l'élection représentera plus qu'une minorité des votes émis par les électeurs et aider ainsi au maintien du caractère représentatif de l'assemblée législative.

Chemin de fer de la Baie d'Hudson

Depuis la dernière session de l'assemblée législative, le parlement fédéral a reconnu par résolution la priorité de l'entreprise du chemin de fer de la Baie d'Hudson sur d'autres projets venus après et voté la somme de $350,000 pour la réparation des 332 milles terminés en 1917, qui ont subi des détériorations depuis cette date. Ce travail de réparation a été fait en partie. Etant donné que la dépense requise actuellement pour terminer le chemin de fer jusqu'à la baie, une distance de 92 milles, n'est qu'une fraction du montant consacré, il y a des années, à la construction d'une partie du chemin de fer, y compris deux ponts d'acier sur la rivière Nelson, et étant donné en outre que des mesures ont été prises depuis de longues années par le gouvernement fédéral pour que le coût entier de la construction soit défrayé avec le revenu de la vente de terres de l'Ouest, une résolution vous sera soumise déclarant que l'achèvement du chemin de fer doit être poursuivi immédiatement, que la chose est d'importance matérielle urgente pour l'Ouest canadien et tout le Dominion.

Taux des compagnies de messageries

Depuis la dernière session de l'assemblée législative, mon gouvernement s'est opposé à la demande des compagnies de messageries à la commission des chemins de fer pour augmenter leurs taux. Pleinement convaincu de l'importance de tenir les taux de transport aussi bas que possibles en justice, mon gouvernement continuera d'employer tous ses efforts pour éloigner des industries productives de la province tout fardeau sous forme de taux inéquitables de petite vitesse ou de messageries.

Réformes judiciaires

Comme suite à la résolution adoptée à la dernière session de l'assemblée législative, déclarant le système du grand jury inutile et trop coûteux pour les services qu'il rend, mon gouvernement a pris les mesures nécessaires pour obtenir du parlement fédéral une loi annulant la nécessité de convoquer un grand jury dans la province. Cette loi a été adoptée et mise en vigueur avec des résultats satisfaisants. Mon gouvernement, désireux en outre de diminuer le coût de la justice et de simplifier les procédures légales, soumettra à votre considération un bill pour étendre la juridiction des cours de comté.

Politique d'économie

Se rendant parfaitement compte que tout ce qui est possible doit être fait pour réduire les dépenses publiques, mon gouvernement continuera à effectuer les mesures de suppressions et d'appliquer une rigoureuse économie dans chaque branche de son administration.

Les comptes publics pour l'année fiscale vous seront soumis au commencement de la session. Les estimés des recettes et des dépenses pour l'année présente ont été préparés en vue de l'économie et de l'efficacité dans le service public.

Je vous laisse maintenant à vos délibérations, pleinement confiant que vous remplirez fidèlement vos devoirs et assumerez vos responsabilités dans les meilleurs intérêts de tout le peuple du Manitoba. Et puissiez-vous être guidés par la divine Providence dans vos délibérations.

M. PERODEAU A SPENCER WOOD

Il a été assermenté jeudi pour succéder à M. L.-P. Brodeur

Ottawa — M. Narcisse Pérodeau, membre du Conseil législatif de la province de Québec et ministre sans portefeuille dans le gouvernement Taschereau, a été nommé lieutenant-gouverneur de la province de Québec, en remplacement de M. L.-P. Brodeur, décédé. Il a été assermenté comme tel jeudi.

Né à Saint-Ours, comté de Richelieu, le 26 mars 1851, M. Narcisse Pérodeau a fait ses études classiques au séminaire de Saint-Hyacinthe, et son droit à l'Université McGill. Reçu notaire en mai 1876, il était nommé secrétaire de la Chambre des notaires de Québec en 1880, et il occupa ce poste jusqu'en 1912. Président de la même Chambre de 1912 à 1915, il en est depuis membre à vie.

Il a été nommé conseiller législatif le 23 décembre 1897. Assermenté comme ministre sans portefeuille le 14 mars 1910, il est depuis le leader du gouvernement au conseil législatif.

M. Narcisse Pérodeau est libéral en politique.

M. Rodolphe Lemieux et M. Lomer Gouin ont refusé le poste de lieutenant-gouverneur de Québec qui leur a été offert.

PARIS — Le banquier hollandais Huyzan a été expulsé de France, par ordre du ministre de l'intérieur, à la suite de déclarations alarmistes au sujet de la chute du franc.

EN ANGLETERRE

Ouverture du Parlement — Vers un gouvernement travailliste — Son programme de paix internationale

Londres — Le cinquième parlement du règne de Georges V s'est ouvert dans un calme relatif, si l'on fait abstraction de quelque effervescence naturelle de la part des députés travaillistes, transportés par la perspective de prendre le pouvoir.

La réélection de M. John Whitley comme président de la nouvelle Chambre était une chose attendue et n'a par conséquent causé aucune surprise.

M. Asquith était absent à cause d'une indisposition. M. Lloyd George est entré presque inaperçu.

L'intérêt politique continue à porter sur les caucus et les intrigues de parti. Bien qu'il semble certain que dans une semaine un gouvernement travailliste sera au pouvoir, le contraire peut encore se produire.

Le parti travailliste sait bien que de fortes influences sont encore en jeu pour l'empêcher d'arriver au pouvoir, pour ne rien dire des efforts que l'on fera pour le faire tomber lorsqu'il sera au pouvoir. A part des dangers étrangers à ses rangs, le parti travailliste est aussi menacé, au dedans, par le groupe d'irréconciliables de la Clyde, qui chercheront à faire épouser par le parti toutes les vues extrémistes de la gauche travailliste, vues qui ne peuvent certainement pas être mises à exécution par un gouvernement appuyé seulement par la minorité de la Chambre.

La récente tentative pour effectuer une entente entre les libéraux et les conservateurs pour empêcher les travaillistes de prendre le pouvoir a été repoussée, mais elle n'a pas reçu son coup de grâce.

Le mot d'ordre de M. Asquith qu'il ne bougera pas un doigt pour sauver le gouvernement conservateur ne lie pas nécessairement son parti.

De plus, l'idée de former un nouveau parti du centre, qui est la théorie de lord Birkenhead et d'autres politiciens influents, n'a pas encore été mise de côté. Il est probable qu'elle gagnera des partisans au cours de la session.

Le programme travailliste

Une manifestation a eu lieu à l'"Albert Hall" pour célébrer la victoire du parti travailliste. M. Ramsay Macdonald y a fait d'importantes déclarations.

Il a dit entre autres choses: "Nous ne prendrons pas le pouvoir pour préparer une élection générale, mais pour travailler. Si le capital s'enfuit du pays lorsque nous serons au pouvoir, ce seront les provocateurs de panique qui en seront responsables et non le parti travailliste.

"Il n'est pas une capitale aujourd'hui qui ne contienne des cendres qu'un coup de vent ne puisse répandre aux matériaux inflammables de l'Europe pour y faire éclater une nouvelle guerre. Mon parti désire entrer au pouvoir avec un pied large et un gros talon afin d'éteindre ces tisons.

"La pompeuse folie de se tenir à l'écart du gouvernement russe cessera."

Les paroles de Macdonald ont été accueillies par les vivats et les acclamations d'une dizaine de mille personnes.

Les assistants s'enrouèrent à force d'acclamer les orateurs qui rappelaient les péripéties de la dernière bataille.

Le sentiment dominant toutefois n'était pas celui de la joie mais des lourdes responsabilités qui incomberaient au parti lorsqu'il hériterait, comme M. Macdonald l'a dit, de la succession banqueroutière du gouvernement actuel.

Etablir la paix

"Nous prendrons le pouvoir, a encore dit le chef travailliste, afin de chercher à régler les nombreuses difficultés pressantes qui assiègent notre nation, l'Europe et le monde entier dans le moment. Nous avons dans l'esprit des propositions, des idées, des suggestions que nous croyons prêtes à établir la paix et nous demandons les libéraux et les tories de s'aligner contre nous dans cette tâche."

M. Macdonald affirme que le premier devoir du gouvernement est d'établir la paix.

"Que nous soyions au pouvoir six mois ou six ans nous sommes résolus à ce qu'il n'y ait plus dans quelque coin du monde que ce soit de ces feux qui peuvent jeter le monde dans de nouvelles guerres."

France et Angleterre

L'orateur parle ensuite de la déplorable mésentente entre la Grande-Bretagne et la France, résultat d'une guerre à coups d'épingles, indigne des deux nations et qui ne vient pas de l'esprit des bonnes gens des deux pays.

"Ce serait une bonne chose, dit-il, d'oublier ces sujets de désaccord et d'établir avec la France, l'Allemagne, l'Italie, la Russie et tous les autres pays une entente d'êtres humains n'ayant rien à faire avec l'inimitié. Je crois qu'un parti travailliste occupant Downing Street est ce qu'il faut pour donner de la force aux facteurs de paix dans toutes les parties de l'Europe."

ASSINIBOIA, Sask. — A la suite d'une querelle au sujet de la disposition d'une certaine quantité de grain, William Anderson, de Maxwellton, a tiré sur son frère, Abel Anderson, et sur la femme de ce dernier, les blessant légèrement.



L'immigration allemande dans la Saskatchewan

Regina — En réponse à une protestation de la Chambre de Commerce de St Catherines, Ont., à la suite de la nouvelle que 7,000 Allemands allaient immigrer en Saskatchewan, la Chambre de Commerce de Regina a adopté une résolution en faveur de l'immigration allemande sans restriction.

De son côté, la branche de Regina de l'association des vétérans de la grande guerre a décidé de vérifier l'authenticité de ce rapport concernant l'immigration d'Allemands dans la province. Elle désapprouve énergiquement le projet.

MONTREAL — La ligne White Star Dominion annonce qu'elle est d'ores et déjà assurée de transporter en Angleterre, au cours des mois de janvier et février, plus de 6,000 têtes de bétail.

VOLUME XI. WINNIPEG, MAN., MARDI 15 JANVIER 1924 NUMERO 32

LA LIBERTÉ

Les vérités qu'on aime le moins à entendre sont souvent celles qu'on aurait le plus d'intérêt à savoir.

BOSSUET.

C'est l'élite surtout qui fait le peuple, et c'est à l'élite qu'il importe de garder son caractère national distinctif.

Raphaël GERVAIS.

UN SUBALTERNE COMPROMETTANT

PREMIER ARTICLE: L'INTOLERANCE

C'est à l'inspecteur M. Hall Jones que convient ce qualificatif. Anglo-protestant chargé sous le régime Norris de surveiller et de promouvoir l'éducation dans un inspectorat du sud-est de la province, peuplé en grande partie par des Franco-catholiques, ce monsieur est bien resté ce qu'il était en compagnie et sous les ordres du fanatique Thornton. Qu'on en juge.

Le gouvernement Bracken, en arrivant au pouvoir, n'a pas voulu brusquer les choses. Il a laissé en place l'inspecteur Jones, comme beaucoup d'autres fonctionnaires, du reste. Il a même poussé la bonhomie jusqu'à lui confier la charge de "syndic officiel" dans une région exclusivement française et catholique de son inspectorat à Harleck (appelé communément Florze), à dix milles au sud-est de Woodridge.

Ailleurs, les commissaires élus par le peuple exercent leurs fonctions sous l'oeil des inspecteurs. A Florze, ou Harleck, M. Hall Jones est à la fois commissaire d'école et inspecteur. Il est son propre surveillant et son propre juge. C'est, il faut l'avouer, beaucoup d'honneur et de confiance pour un personnage de son calibre, beaucoup trop.

On se rappelle qu'il y a quelques années, le "syndic officiel" s'est installé dans le district de Florze avant même qu'on eut permis aux quelques colons de l'endroit de s'organiser en commission scolaire régulière. C'est le "syndic officiel" qui a tout fait de son autorité absolue. Il a laissé de côté les ouvriers de l'endroit pour faire faire tout le travail à des entrepreneurs de Winnipeg. Il a également refusé de prendre sur place les matériaux de construction. Il a fait venir de Winnipeg, à 75 milles de distance, partie en chemin de fer, partie en voiture, jusqu'aux pieux destinés à la clôture qui devait entourer le terrain déblayé au sein même de la forêt. Il a mis et laissé ce district scolaire dans une dette de plus de $5,000. On comprend en quelle vénération est dans la région la personne du "syndic officiel" et avec quelle dévotion on bénit le régime qui a créé et mis au monde ce personnage d'allure si peu britannique, aussi bien que le régime qui ferait mine de vouloir le maintenir en existence. Et comme les habitants de cette région sont catholiques et français, leurs sentiments trouvent et trouveront un écho prolongé chez tous leurs coreligionnaires et leurs co-nationaux.

Dans ces conditions, en attendant un mieux qui ne saurait tarder, le tact le plus élémentaire demandait à M. Hall Jones d'user de ses pouvoirs légaux illimités dans l'intérêt véritable de la population en donnant aux enfants du district scolaire de Harleck ou Florze une institutrice capable de les comprendre et d'en être comprise, capable aussi de leur donner d'une manière efficace la demi-heure quotidienne d'enseignement religieux catholique que permet la loi. Il le pouvait facilement dans le cours de l'automne dernier, parce qu'il eût été facile alors de trouver des personnes qualifiées pour cette fin. Il le devait parce qu'il était au courant des choses du passé. Il le devait surtout parce qu'en décembre dernier son chef, M. Bracken, ne se faisait pas faute de dire, durant la campagne électorale qui battait alors son plein dans les comtés de Mountain et du Carillon, qu'il croyait en une politique de tolérance et qu'il voulait la mettre en pratique. Pendant que M. Bracken tenait ce langage que devait approuver l'électorat d'une façon si absolue, M. Hall Jones, lui, se faisait fort de soutenir tout le contraire par ses actes. Il travaillait, de son côté, comme aux pires jours d'intolérance du régime Norris. Contrairement à ce que proclamait M. Bracken sur les *hustings*, M. Hall Jones engageait de son autorité de "syndic officiel", à l'insu des parents et des contribuables intéressés, une Anglo-protestante qui ne sait que peu ou point de français pour les petits catholiques français des bois de Florze. C'est la nouvelle qu'apprenaient, quelques jours après la victoire des candidats de M. le premier ministre, les électeurs de cette localité qui ont voté en masse du côté des vainqueurs et le public du Manitoba qui s'intéresse aux questions scolaires.

M. Hall Jones se trouvait ainsi aux antipodes de ses chefs, M. Braken et les autres membres du ministère provincial qui faisaient alors la campagne électorale. Si ce subalterne, M. Hall Jones, n'est pas pour notre gouvernement un personnage compromettant, que faut-il faire pour le devenir?

Dans un autre article nous verrons un autre aspect de la conduite de M. Hall Jones, gravement compromettant pour notre gouvernement, aux yeux des électeurs du Manitoba.

JEAN-PIERRE.

Un ami du Canada décoré de la Légion d'honneur

Nous avons le plaisir d'apprendre que le Président de la République française vient de donner la Croix de la Légion d'Honneur à M. Léopold Leau, docteur-ès-sciences, professeur à l'Université de Nancy, en récompense de services rendus à la science.

A plusieurs titres M. Leau méritait cette distinction honorifique, mais pour nous Canadiens, son plus beau fut d'avoir été le fondateur de la "Canadienne", de Paris, société fondée dans le but de faire mieux connaître le Canada en France et la revue du même nom, qu'il a rédigée en collaboration pendant dix ans jusqu'à la guerre de 1914, et dont il fut le principal rédacteur.

Pendant ces dix années, M. Leau s'est acquis la haute estime des Canadiens par ses nombreux écrits en faveur de notre pays, prenant part à toutes nos activités sociales, patriotiques et religieuses.

Un parti rural anglais

Londres — Sir Herbert Matthews est d'avis que les agriculteurs ne comptent pas assez de représentants à la Chambre des communes. L'idée lui est venue de créer un nouveau parti politique qu'on appellerait parti rural. Dans une interview, il a fait remarquer que tous les pays civilisés possèdent un parti distinct dévoué au bien-être du cultivateur. Le moment est arrivé pour la Grande-Bretagne de suivre leur exemple, dit-il.

L'ALCOOL ET LA TUBERCULOSE

Le *Pèlerin* de Paris du 23 décembre dernier publie, à la page 7, le petit entrefilet suivant qui donne à réfléchir:

L'ALCOOL ET LA TUBERCULOSE

L'Italie, qui boit relativement peu d'alcool, n'a que 136 décès par tuberculose pour 100,000 habitants, tandis que la France en compte près de 100.

Si nous examinons les ravages du triste fléau chez nous, d'après les statistiques de M. Bertillon, ce sont encore et toujours les départements où l'on consomme la plus grande quantité d'alcool qui payent le plus lourd tribut.

Ainsi, pouvons-nous conclure avec M. Bertillon, c'est l'eau de vie qui dicte la carte de la phtisie en France. Il faut, pour qu'il en puisse être ainsi, que, de toutes les causes qui peuvent nous préparer à recevoir le terrible bacile, il n'y en ait pas de plus efficace que l'alcool...

Quelle génération nous préparent ceux qui ne se font pas scrupule de distiller, chez eux, de l'alcool qui contient, quoi qu'on fasse, une forte proportion de poison?

L'homme boit et, ce qui est plus grave, des personnes sérieuses disent que les mères de famille s'y mettent et, hélas! comble de l'aveuglement, on donne la goutte aux enfants.

Comme mesure de protection pour la santé du corps et de l'âme de leurs fidèles, les autorités ecclésiastiques de Québec et des Trois-Rivières ont fulminé les peines ecclésiastiques contre les malfaiteurs qui fabriquent chez eux l'alcool de malheur.

A ceux qui n'ont nulle crainte pour eux-mêmes, malgré les accidents qui ont causé la mort dans certains cas, la cécité et la paralysie dans d'autres cas, nous proposons le terrible danger qu'ils font courir à leurs enfants.

Le sort des pauvres petits tuberculeux qui vont traîner une existence misérable avant de s'éteindre les laisse-t-il froids? Si oui, ce sont des pères sans coeur et sans entrailles.

Parmi les nombreux cas que nous pourrions prendre autour de nous et qui confirment les chiffres cités par M. Bertillon, nous n'en choisirons qu'un. Deux pauvres enfants mouraient il y a peu de temps de la tuberculose. Leur père, homme fort intelligent et de belle prestance physique, est un ivrogne. La mère est de santé robuste et de souche saine. Les deux enfants se sont éteints à la *fleur* de l'âge, victimes de la tuberculose, après avoir enduré un martyre physique et moral.

Pauvre père, plus d'une fois la pensée des terribles conséquences de sa passion s'est présentée à son esprit; il cherchait à s'aveugler, mais était trop intelligent pour y réussir complètement. Les enfants ne furent pas sans connaître la cause de leur mort précoce. En firent-ils la terrible confidence à leur père? Nous le croyons. Ce fut un poignard au coeur de ce malheureux père.

Nos distillateurs de mauvais whisky ont-ils jamais songé à la terrible responsabilité qu'ils encourent? La pratique est un crime aux yeux de la loi civile, une abomination aux yeux de Dieu et une malédiction pour les enfants qui recevront, avec la vie, un héritage d'ivrognerie et de tuberculose qui leur fera, plus tard, maudire les auteurs de leurs jours.

J. A.

PARIS — La session initiale du premier comité d'experts nommés par la commission des réparations pour enquêter sur la condition financière de l'Allemagne a commencé lundi.

Nouvelles brèves

REGINA — Une délégation de la ligue de prohibition de la Saskatchewan auprès du gouvernement a demandé le renvoi à deux ans d'un referendum sur la question des liqueurs et une application plus rigoureuse de la loi de tempérance actuelle.

MELVILLE, Sask. — J.-E. Wilkie, serre-frein du chemin de fer National, a été tué à Undora vendredi en glissant sous une locomotive.

VICTORIA, C.-A. — Le premier ministre Oliver a annoncé qu'il accepterait probablement l'invitation de parler devant les Fermiers-Unis de l'Alberta à Edmonton, le 16 janvier.

LUMSDEN, Sask. — Le feu a détruit complètement le moulin à farine et l'élévateur Dwyer. Pertes: $50,000; 20,000 minots de blé et 600 sacs de farine sont compris dans ces pertes.

EDMONTON — L'Université d'Alberta annonce qu'elle a reçu le don de $10,000 de la corporation Carnegie de New-York.

QUEBEC — Le cardinal Bégin a célébré jeudi dernier son 85e anniversaire de naissance.

MONTREAL — M. Allan Bray, député de Saint-Henri, est fermement décidé à briguer les suffrages à la mairie de Montréal contre M. Médéric Martin.

QUEBEC — L'hon. Jacob Nicol, trésorier provincial, annonce, dans son discours du budget, un surplus de $1,444,365.

PARIS — Le cabinet a décidé de présenter au parlement une demande de crédit de dix millions de francs pour venir en aide aux victimes des inondations.

MILAN — On annonce la mort de Signora Rossi Galli, une tante du pape Pie XI. Elle était âgée de 90 ans.

PARIS — Anatole France est gravement malade. Le célèbre écrivain est âgé de 79 ans.

PARIS — Deux personnes ont été tirées et six blessées lorsque 50 anarchistes ont fait irruption dans une assemblée de protestation contre la cherté de la vie.

PARIS — Henry Franklin-Bouillon est parti en mission semi-officielle pour la Russie, dans le but d'opérer une entente entre ce pays et la France.

PARIS — Un homme qui était depuis 60 ans garçon au palais de justice a hérité de trois millions de francs d'une riche veuve nommée Cassetti. Il a abandonné immédiatement sa position.

COPENHAGUE — La reine Alexandria de Danemark, en marchant sur la glace, a fait un plongeon involontaire dans l'eau. Le roi, qui l'accompagnait, est venu à son secours.

ATHENES — Le général Danglis s'occupe de constituer un nouveau ministère. Les républicains en seront exclus. M. Venizelos y sera ministre des affaires étrangères.

LONDRES — Le sous-marin anglais "L-24", abordé par le cuirassé "Resolution", a coulé sous 30 brasses d'eau. Les 43 hommes de l'équipage ont péri.

L'inondation à Paris

Paris — "Une pluie torrentielle n'a cessé de tomber pendant toute une nuit, ce qui a ravivé les craintes des victimes de l'inondation de la Seine. La Seine continue à baisser de 18 pouces par jour, en moyenne, et à se maintenir à bas niveau, mais d'autres dommages sont encore à redouter, car l'eau continue à s'infiltrer et à submerger les caves les plus éloignées des quais. L'eau couvre une partie de la voie du Métropolitain, ce qui a intercepté l'énergie électrique et a arrêté la circulation des trains.

La chambre des machines, dans une usine pour la fabrication des automobiles, a été envahie par l'eau et l'arrêt de la force motrice a privé de travail quinze mille ouvriers.

A.-R. M'MASTER DANS L'OUEST

Il prêche l'économie, la paix, le sentiment national et la bonne entente

A.-R. McMaster, député de Brome, P. Q., parlant jeudi à un dîner de la Chambre de Commerce, a déclaré que les trois choses essentielles à la stabilité économique du Canada étaient: l'économie, la paix et des réformes. "Ce sont les principes que suivirent les gouvernements d'Angleterre, a-t-il dit, dans la dernière partie du XIXe siècle, à la suite des guerres de Napoléon, et le succès dont ils furent couronnés nous indique la voie actuelle à notre propre réhabilitation."

La position des fermiers

Les fermiers canadiens traversent une période critique, a encore dit M. McMaster. Ce n'est pas parce qu'ils ne reçoivent pas suffisamment pour leurs produits, mais parce qu'ils paient trop cher ce qu'ils ont à acheter. Ils paient plus de 50 pour cent au-dessus des prix normaux, en comparaison des prix qu'on leur paie leurs propres produits. Le prix de leur blé est fixé par l'offre et la demande du monde entier, tandis que les prix des fournitures dont ils ont besoin sont élevés artificiellement par les manufacturiers et les distributeurs.

Il nous faut des colons

M. McMaster a préconisé une immigration large et sans restriction, mais recrutée par l'intermédiaire des colons déjà établis au Canada. Les haines nationales, suites de la guerre, devraient être abolies et dans le choix des immigrants on devrait s'en tenir uniquement à voir qu'ils soient sains de corps et d'esprit, car le pays a un sérieux besoin de population.

Un sentiment national

Régina — M. Andrew McMaster, député de Brome, a souligné devant le "Canadian Club", le besoin d'un sentiment national tout comme la France, à la Révolution, s'en donna un en se choisissant pour devise ces mots: "Liberté, Egalité, Fraternité". Il constata avec regret les nombreuses barrières géographiques, ethniques et religieuses, qui séparent le Canada. Il conseilla de les surmonter toutes par le sentiment de l'intérêt commun.

Fraternité

Sur la question de fraternité, M. McMaster dit qu'il faudrait donner la prééminence aux choses propres à unir les protestants et les catholiques. Je chercherais aussi, dit-il, un terrain commun d'accord avec les Juifs. Nous n'avons pas de place pour le Ku Klux Klan ou l'antisémitisme. Toutes les divergences de race et de religion devraient être fondues dans un nationalisme intensif.

"J'aimerais voir le Canada une nation. Je voudrais le voir nation souveraine. Je crois que nous pouvons obtenir ce résultat sans relâcher les liens avec la mère patrie ou les autres Dominions, mais toute association à laquelle nous participons doit être une association d'égaux, non de supérieurs et d'inférieurs."

Respect au français

L'Ouest du Canada, dit-il, devrait respecter davantage la langue française.

Il rappelle que vouloir anglo-saxoniser les citoyens d'origine canadienne pourrait détruire plusieurs qualités précieuses chez eux. Un bon nombre d'Anglais, dit-il, ne savent pas apprécier la musique et les choses artistiques.

Le Prince de Galles à Paris

Paris — Le Prince de Galles a passé quelques jours à Paris dans l'intention de se reposer et de jouir un peu de la vie parisienne. Il voyageait incognito sous le nom de comte de Chester, accompagné seulement de son secrétaire M. Godfrey Thomas. Le prince est reparti pour Londres dimanche. Avant de quitter son hôtel il a adressé à M. Poincaré une somme d'argent pour être distribuée aux victimes de l'inondation.

PARIS — Le général de Beney a été nommé chef de l'état-major général. Il succède au général Buat, mort le mois dernier. Le général de Beney commandait la première armée française dans la campagne finale de la guerre.

CE QUE DISENT LES JOURNAUX

La situation créée par le départ de MM. Gouin et Fielding

Le Devoir (Léo-Paul Desrosiers)

M. Fielding, ministre des finances, siégeait à droite du premier ministre, M. Gouin, ministre de la justice, siégeait à sa gauche. L'un et l'autre étaient les véritables piliers du parti libéral, les vétérans qui avaient vu plus d'un combat politique, possédaient le prestige, le talent, l'expérience des hommes et des événements. Ils disparaissent presque en même temps et pour la même cause.

La maladie de M. Fielding, quoique soudaine, n'a pris personne au dépourvu. Un vieillard ne peut s'imposer impunément une tâche aussi absorbante et aussi fatigante. La nature a des limites qu'il ne faut pas franchir sans s'attendre à une sanction. Il n'en fut pas de même de M. Gouin. Plus jeune, doué d'un physique singulièrement résistant, robuste, bien conservé, le ministre de la justice paraissait capable de fournir encore des années de travail et d'allonger indéfiniment sa carrière. Mais en pleine vigueur intellectuelle et physique, la maladie le force à quitter l'arène où il venait à peine d'entrer. La surprise est grande.

La mise hors de combat de ces deux champions du parti libéral sera certainement pour M. King un coup difficile à supporter. Survenant après les élections d'Halifax et de Kent, elle désorganise la droite, rend une élection générale plus nécessaire et plus imminente, impose un replâtrage complet du cabinet et une orientation nouvelle de la politique libérale.

Car M. Gouin, qui fut pour beaucoup dans la victoire libérale de 1921, occupait au parlement, et en dehors du parlement, un poste d'importance. Sans lui, son parti n'aurait pas reçu l'appui de plusieurs journaux et de plusieurs hommes importants de notre province et d'ailleurs, des Anglais surtout qui vivent parmi nous. Il rassurait les grosses compagnies et les manufacturiers sur les intentions du ministère King, il obtenait l'adhésion des conservateurs comme des libéraux.

Durant son court passage au ministère de la justice, il fut un des obstacles les plus insurmontables à l'alliance libérale-progressiste que quelques-uns de ses collègues, et même son chef, voulaient conclure. Et pour cela, il n'avait pas besoin de s'agiter. Sa seule présence aux côtés du premier ministre défendait aux fermiers l'accès du cabinet, car il ne cachait pas ses sentiments protectionnistes, même en Chambre, et passait à tort ou à raison pour l'homme-lige des grosses compagnies et des gros intérêts. Et c'est pourquoi les gens de l'Ouest ne voulaient pas s'asseoir à côté de lui ni entrer dans un parti dont il serait l'une des têtes dirigeantes. On le savait de sentiment plutôt conservateur sur le tarif. Tant qu'il serait là, les réductions des droits de douanes ne seraient pas considérables et la protection serait triomphante.

Et pour tout dire, la présence de M. Gouin à son poste avait une signification que les plus aveugles ne pouvaient s'empêcher de comprendre. Et c'est pourquoi l'ancien premier ministre de Québec n'avait pas à travailler des pieds et des mains pour faire triompher ses idées. Il se tenait tranquille, avec un air détaché, visitait de temps en temps son bureau à Ottawa, travaillait surtout dans les bureaux du gouvernement à Montréal, s'occupait d'affaires de routine avec toute son habileté et tout son sang-froid. Quelquefois même, on aurait dit qu'il avait toutes ses valises bouclées à côté de lui, prêtes pour le départ, dans le cas où le reste du cabinet aurait décidé des solutions qu'il n'aurait pas approuvées. Mais le reste du cabinet hésitait, car il comprenait tout ce qu'il aurait perdu en perdant M. Gouin, c'est-à-dire l'appui de groupes importants et riches, l'aide des protectionnistes, de tous ceux qui vivent des droits de douanes élevés.

Maintenant, M. Gouin est parti. Et son départ entraîne des conséquences immenses, comme celui de M. Fielding. Ce dernier avait promis, durant la dernière session, la stabilité tarifaire; l'autre était là pour garder et surveiller la protection. A eux deux, ils empêchaient le parti libéral de faire une alliance avec le parti progressiste, la seule solution qui peut aujourd'hui sauver M. King d'une défaite durant la prochaine élection générale. Le chemin de la coalition est désormais ouvert et libre d'obstacles.

Il y aura donc une réorganisation complète du parti libéral et un replâtrage aussi complet du cabinet. Déjà on parle couramment dans la capitale de M. Dunning, premier ministre de la Saskatchewan, de M. Crerar et peut-être aussi de M. Drury comme futurs ministres fédéraux, des cohortes progressistes à la rescousse du gouvernement, etc. Les événements ont plus marché en quelques semaines que durant les trois dernières années et la situation est changée du tout au tout par les faits qui se sont produits depuis le 6 décembre dernier. L'atmosphère politique s'éclaircit peu à peu et déjà on commence à savoir de quoi l'avenir sera fait.

Il faudra pourtant attendre, selon toute probabilité. Le temps est trop court, semble-t-il, d'ici à la prochaine session, pour que le premier ministre ait le temps de terminer les négociations et d'unir les deux partis avant l'ouverture des Chambres. Les négociations les plus importantes pourront être menées à bonne fin jusqu'à cette date et la droite pourra compter sur l'appui des progressistes toutes les fois qu'il y aura un vote à enregistrer. On pourra même pour satisfaire les libéraux qui sont opposés à cette union, leur faire certaines concessions en matière de patronage. Grâce à cette complicité secrète, la prochaine session serait courte et pourrait être témoin de grosses majorités ministérielles.

Mais aussitôt les Chambres prorogées, M. King annoncerait au public son nouveau cabinet, dissoudrait les Chambres et irait devant le peuple avec le support des progressistes. Il n'y aurait pas d'élections à trois candidats et les deux partis feraient la lutte en commun contre les conservateurs.

TRIBUNE LIBRE

Le problème de la vie chère à Fisher Branch

Quelques habitants du district de Fisher Branch au Manitoba ont trouvé le moyen de solutionner, du moins en partie, le problème de la vie chère. Et ce moyen doit être porté à la connaissance de tous les "habitants".

Devant la mévente du blé et le prix "immuable" du sac de fleur, ils ont résolu de faire moudre eux-mêmes par de petits moulins locaux, leur grain qui leur procure ainsi fleur, son et gru qu'autrement ils sont obligés de payer très cher aux gros moulins qui leur achètent leur blé pour rien. Il serait à désirer que tous les habitants en fassent autant, ce qui ferait peut-être réfléchir les propriétaires et actionnaires des gros moulins qui prétendent monopoliser à leur profit la vente de la fleur.

D'ailleurs, il va se trouver chez nous un Canadien avisé et débrouillard qui vendra la farine des habitants qui voudront bien lui remettre une légère, très légère commission pour son trouble et le loyer des locaux nécessaires. Ce sera peut-être le point de départ d'une coopérative et alors les grosses maisons d'épicerie et même de machineries devront réduire leurs prétentions vis-à-vis le malheureux Baptiste, jusqu'ici grugé de tous côtés. Juste retour des choses d'ici-bas, l'habitant pourra enfin profiter "réellement" de ce qu'il a tant de peine à produire.

Jusqu'à la commission des liqueurs du gouvernement qui s'en mêle. Elle se plaint, paraît-il, de la mévente, ce qui n'est pas étonnant, elle a établi des prix abordables seulement pour les nouveaux riches. Passe encore pour l'alcool, mais c'est pour le vin français, absolument inexplicable. Elle vend 60 sous ce qui lui coûte environ, tous frais payés, 25 sous. Aussi la fraude est-elle plus florissante que jamais si j'en juge par ce qui se passe chez nous, où un riche cultivateur délaisse sa terre pour se livrer à la fabrication, où un marchand laisse, de gaieté de coeur, péricliter son magasin pour se livrer à la vente en fraude d'un alcool innommable.

Quand tout cela aura-t-il une fin? "Le veau d'or est toujours debout".

Henri AMIARD.

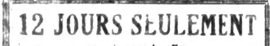
$7,000.00 DE PRIX $7,000.00

VINGT PRIX EN TOUT

15% de Commission en Argent aux Candidats Non-gagnants

La Grande Offre de 100,000 votes extra se terminera lundi, 28 janvier, à 9 heures du matin

Pour que les Candidats en dehors de la ville de Winnipeg puissent bénéficier pleinement de la grande offre de votes extra, ils pourront envoyer leurs abonnements et l'argent jusqu'au lundi, 28 janvier, à neuf heures du matin.



12 JOURS SEULEMENT

pour la grande offre

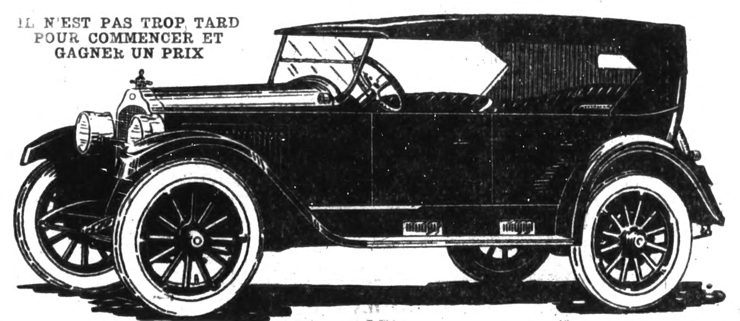
De 100,000 VOTES EXTRA

Les candidats, nous en sommes sûrs, comprendront qu'il est de leur intérêt de profiter des quelques jours qui restent pour la grande offre de 100,000 votes extra, car après le 28 janvier, les votes reviendront à l'échelle normale. C'est le moment de donner le plus grand coup.

CE QUE DONNENT EN CE MOMENT LES ABONNEMENTS

Ils donnent le nombre habituel de votes, tel qu'indiqué dans le tableau. Ils donnent en outre le boni pour chaque livret d'abonnements rempli, tel qu'expliqué sur la couverture du livret. Ils donnent encore 100,000 votes extra avec chaque $10.00 d'abonnements.

CE SONT LES GRANDES OCCASIONS DU CONCOURS PROFITEZ-EN



Premier grand prix: **AUTOMOBILE TOURISTE WILLYS KNIGHT.** Valeur: $1,985.00
Achetée de la Willys Overland Limited, Winnipeg

Comment obtenir 1,500,000 Votes

10 abonnements de 5 ans à $10.00 chacun comptent pour ...... 1,500,000 votes

10 abonnements de 4 ans à $8.00 chacun comptent pour ...... 1,180,000 votes

10 abonnements de 3 ans à $6.00 chacun comptent pour ...... 875,000 votes

10 abonnements de 2 ans à $4.00 chacun comptent pour ...... 575,000 votes

10 abonnements d'un an à $2.00 chacun comptent pour ...... 280,000 votes

Voyez comme les votes se multiplient rapidement pendant la grande offre de 100,000 votes extra



Deuxième prix: **AUTOMOBILE TOURISTE OVERLAND "RED BIRD".** Valeur: $1,115.00
Achetée de la Willys Overland, Winnipeg

COMMENT LES VOTES SONT EMIS

Les votes sont émis sur les abonnements à la "Liberté" et à la "Northwest Review" tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessous, et les prix seront décernés dans leur ordre aux candidats ayant le plus grand nombre de votes à la fin de la campagne.

ECHELLE DES VOTES ET PRIX DES ABONNEMENTS

PRIX DES ABONNEMENTS A LA "LIBERTE" OU A LA "NORTHWEST REVIEW"

Un an	$ 2.00	3,000 votes
Deux ans	$ 4.00	7,500 votes
Trois ans	$ 6.00	12,500 votes
Quatre ans	$ 8.00	18,000 votes
Cinq ans	$10.00	25,000 votes

Les votes sont les mêmes sur les anciens et les nouveaux abonnements

En plus des votes émis pour tous les abonnements tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessus, 100,000 votes extra seront accordés aux candidats pour chaque $10.00 en abonnements recueilli d'ici le 28 janvier.



Troisième prix: **AUTOMOBILE TOURISTE STAR** Valeur: $885.00
Achetée de l'Universal Motors Limited, Saint-Boniface

L'OFFRE DE 100,000 VOTES EXTRA

En plus du nombre régulier de votes émis sur les abonnements, et en plus du boni régulier de votes, tel qu'expliqué sur la couverture de chaque livret de reçus, 100,000 **VOTES EXTRA** seront donnés aux candidats pour chaque $10.00 en paiement d'abonnements perçus d'ici au lundi, 28 janvier. La même proportion de 100,000 votes extra sera accordée pour chaque piastre reçue au-dessus de $10.00.

CETTE OFFRE SPECIALE DURERA JUSQU'AU 28 JANVIER



POUR LES CANDIDATS DES PETITES VILLES ET DES DISTRICTS RURAUX

Une Ford touriste, nouveau modèle, sera donnée au candidat des petites villes ou de la campagne ayant obtenu le plus grand nombre de votes à la fin du concours, pourvu que le dit candidat ne gagne pas l'une des trois autres automobiles.

Les candidats demeurant dans les villes d'une population de plus de 5,000 habitants, ou à 15 milles des limites de la ville de Winnipeg, ne peuvent concourir pour ce prix.

LA PLUS GRANDE OFFRE de VOTES DE TOUT LE CONCOURS

NOUS GARANTISSONS que cette offre spéciale de votes sera la plus grande de tout le concours. Il n'y aura pas de votes "triples ou doubles". Cela veut dire que pendant la période limitée de cette offre spéciale, vos votes vous rapporteront plus qu'à aucun autre temps de la campagne. Cette époque finira le lundi 28 janvier. Après cette date, l'émission des votes sera faite d'après l'échelle régulière. Profitez-en pendant qu'il en est temps.

VOUS ALLEZ GAGNER PENDANT CETTE PERIODE DECISIVE

Vous pouvez encore vous inscrire et gagner un prix

Si vous êtes un débrouillard, vous pouvez encore vous inscrire et gagner un prix. Il ne vous faudra pas un grand nombre d'abonnements pour vous placer parmi les premiers, et si vous pouvez obtenir quelques abonnements à long terme pendant la grande offre de 100,000 votes extra, vous pouvez arriver en tête. Si vous demeurez en dehors de Winnipeg, télégraphiez votre entrée. Il y a un bon prix pour vous en retour d'un petit effort.

Blanc d'Entrée

Servez-vous de ce blanc pour vous inscrire, vous ou un ami, dans la grande campagne de la Liberté

Bon pour 10,000 Votes Gratis

Je mets en nomination, en lui accordant 10,000 votes:

M.
Mme ....
Mlle

Adresse ....

....

Découpez et apportez ou envoyez par la poste au Gérant du Concours, la Liberté, 619, ave. McDermot, Winnipeg.

Un seul blanc de nomination sera accepté pour chaque candidat

1er Blanc d'Abonnement

pour faciliter vos débuts

Retournez ce blanc avec le paiement d'un abonnement, ancien ou nouveau, d'un an ou davantage, à la Liberté, et vous recevrez, en plus du nombre régulier de votes indiqué dans le tableau

10,000 Votes Extra Gratis

Nom de l'abonné ....

Adresse ....

Nom du candidat ....

Ce coupon, accompagné du blanc de nomination et d'un abonnement, met un candidat en lice avec 20,000 votes ou plus.

Un seul de ces coupons accepté pour chacun des candidats mis en nomination.

Coupon de Vote Gratis

pour la grande campagne de la "Liberté"
"TOUT LE MONDE GAGNE"

Bon pour 100 Votes

Doit être rempli et mis à la poste au plus tard le 4 février 1924

J'enregistre 100 votes gratuits pour

....
(Nom du candidat)

....
(Adresse)

Ce coupon détaché, portant le nom d'un candidat, comptera pour 100 votes s'il est rempli avant la date imprimée ci-dessous. Procurez-vous tous ceux que vous pourrez: ils comptent tous. Faites les mettre de côté pour vous par vos amis.

Veuillez ne pas rouler ni plier vos coupons. Faites-en un paquet plat.

NOTE—Ce coupon doit être rempli au plus tard le 4 février 1924.

UN CONTE PAR SEMAINE

QUATRE TIERS DE FLEURS D'ORANGER

Dans notre poudroyante petite ville de Brive, au temps dont je vous parle, il n'y avait pas de boutiques plus vivantes et mieux achalandées que la pâtisserie-confiserie de Mme Broussolle: *A la Petite Marquise* et que la mercerie-lingerie de Mme Thunloup: *Au Réveil des Fuseaux*.

Les deux maisons se faisaient vis-à-vis rue Toulzac, et chaque après-midi, vers quatre heures, qu'il y eût dans le ciel du soleil ou de l'ombre, ou même des aiguilles de pluie, qu'on se rendît au tennis de la colonelle ou qu'on revînt de travailler à l'ouvroir de M. l'archiprêtre, tout le faubourg Saint-Germain de la ville se donnait rendez-vous autour des compotiers de Mme Broussolle. Puis, en sortant de la pâtisserie, avec un bon parfum de crème fraîche et de rhum dans la bouche, toutes ces dames allaient par groupes papotants, dans un frou-frou de rires, de soies et de dentelles, admirer l'étalage de Mme Thunloup, toujours enjolivé de surprises nouvelles.

Aussi, ruches si bourdonnantes ne furent pas, comme on pense, longues à amasser leur miel. Et bien qu'elles eussent, l'une et l'autre, une fille à doter, — fille unique, il est vrai, — lingerie et pâtisserie furent à vendre en même temps.

Or, si depuis quelque vingt ans, c'était déjà entre *La Petite Marquise* et *Le Réveil des Fuseaux* une lutte de vanité à qui s'enrichirait le plus vite, et surtout à qui en donnerait extérieurement, avec ostentation, les plus fastueux témoignages, cela devint entre les deux anciennes boutiquières, promues grandes bourgeoises, une véritable fièvre de rivalité.

L'objet en fut, pour commencer, la maison de campagne qu'on se ferait construire. Cet excellent M. Broussolle, qui était pourtant un homme fort placide, ouvrit le premier les hostilités en achetant, sur la route de Saint-Antoine, aux portes de la ville, un terrain à bâtir où s'éleva bientôt, au-dessus d'un jardin en gradins garnis de rocailles, de balustrades en faux bois et de chalets rustiques, une éclatante villa à la moderne, de style flamboyant, cabochons en brique vernissée, mascarons grimaçants, crête fleuronnée sous un épi monumental, cheminée haut mitrée, poutres apparentes et tarabiscotées sous des auvents de mal coiffée.

M. Thunloup, dont une bonne pipe à fumer le soir, en manches de chemise, au frais de son jardin, suffisait à contenter d'ordinaire la calme et facile ambition, se vit, là-dessus, représenter si amèrement par sa femme, et à tant de reprises, que cette villa ennemie n'était rien de moins envers eux qu'une injure grossière et qu'un inqualifiable affront, qu'il finit par le croire, le malheureux, et que, s'aigrissant lui aussi, il en vint à charger le propre architecte des Broussolle de le venger. Et jamais vengeance, à vrai dire, ne fût mieux exercée.

Mais l'amour-propre de Mme Thunloup s'était à peine défroissé lorsque, au lendemain de la pendaison de la crémaillère dans sa villa des Hortensias, sa fille, en revenant du cours de danse, lui planta comme un couteau catalan cette stupéfiante nouvelle en plein coeur:

— Maman, Suzanne se marie. Et elle épouse..., elle é-pou-se... Devine qui?

— Le petit lieut...

— Tout juste! Le petit lieutenant!

Ah! ça, par exemple!... Passe, à la rigueur, que la fille des Broussolle se mariât, encore qu'elle fût de deux ans plus jeune qu'Eléonore, ce qui constituait déjà une offense!... Mais qu'elle eût choisi, pour se faire épouser, le parti que la mère de l'autre destinait à sa fille, n'y avait-il pas, véritablement, de quoi être indigné, d'autant que tout le cours n'avait pas été sans remarquer les assiduités des Thunloup auprès du petit lieutenant!

Aussi, la pauvre maman, jouée, manqua-t-elle, dans sa jalousie, d'en avoir la jaunisse. Pour éviter de rester sur ce coup, elle ne vit qu'un moyen: marier son Eléonore au plus vite. Encore fallait-il que le prétendant eût pour le moins autant de clinquant que l'autre, et davantage même, s'il se pouvait.

La garnison, par bonheur, était riche en gentilshommes décavés, et, sans chercher beaucoup, il fut aisé de trouver un authentique vicomte du Boisseau de la Boisselière, lieutenant de hussards, joueur malheureux, qui avait de lourdes dettes de jeunesse à éteindre et un blason à redorer. Une épée, des moustaches élégantes, une pelisse couleur de ciel à brandebourgs noirs, un nom en cascade, une couronne, un écu armorié, tous les glorieux désirs depuis longtemps amoncelés dans le coeur de Mme Thunloup purent éclore d'un seul jet.

Dans sa joie d'éclabousser sa rivale, l'ancienne boutiquière ne songea plus, dès lors, qu'à bien faire les choses pour la cérémonie, largement et sans lésiner, — ou, plus exactement, qu'à mieux faire en tout que "les autres".

Comme le mariage de Suzanne avait été célébré huit jours avant celui d'Eléonore, je vous laisse à penser si la mère de celle-ci eut l'oeil et l'oreille ouverts, et s'il s'en tint des conciliabules à la ville des Hortensias!

Les Broussolle avaient eu plus de trente couples au cortège!... Les Thunloup en convieraient au moins cinquante! Au lunch général, on opposerait un "déjeuner dînatoire" pour tous les invités. On était assuré de la présence réelle du général de la brigade, alors qu'un bienheureux hasard l'avait obligé à se faire représenter par son officier d'ordonnance dans le premier cortège.

Enfin, tout s'annonçait au mieux, et cette bonne Mme Thunloup, de quelque côté que son amour-propre se tournât, ne découvrait, après avoir connu tant de craintes, que motifs à se rengorger.

Il ne restait plus qu'une question à débattre, mais elle était d'importance: celle de la voiture de la mariée. Par bonheur, ce brave M. Thunloup avait eu, pour une fois, une idée de génie: substituer au banal coupé à deux chevaux, dont s'étaient accommodés les Broussolle, un splendide coupé automobile. Et tout le monde avait applaudi, Mme Thunloup en particulier, si ravie qu'elle n'en avait pas dormi de la nuit. Seulement, comment l'ornerait-on? Comment, sous ce rapport, avaient donc fait "les autres"? Il faut avouer que, sur ce point, l'attention de Mme Thunloup se trouvait en défaut: ce détail lui avait échappé.

Pour se tirer d'embarras, on manda la fleuriste et, par manière détournée, la maman, inquiète, s'enquit de ce "qu'on avait fait dans ce genre de plus récent".

— Au mariage de Mlle Broussolle, par exemple? proposa la fleuriste d'un air ingénu. Eh bien! parmi quelques bouquets de petites roses blanches, vous savez bien, ces roses mille feuilles pas plus grosses que des roses de mai, on avait piqué à profusion de grosses touffes de fleurs d'oranger, mais des touffes énormes..., et ça faisait très bien!

— Ha! fit Mme Thunloup. Et quelle était à peu près la proportion des fleurs d'oranger?

— Oh! il y en avait bien les deux tiers!

— Les deux tiers de fleurs d'oranger! répéta Mme Thunloup, toute songeuse, les deux tiers!... Eh bien! ma petite Marie, vous nous en mettrez les quatre tiers!

Et la fleuriste, les lèvres pincées, nota gravement la commande.

Or, voilà que, lorsque arriva le grand jour, Eléonore fut, pour le retour de l'église, laissée en panne par son auto. Elle dut, pour revenir à la villa, monter dans la voiture d'un invité et n'eut ainsi, après la messe, pour toutes fleurs d'oranger, que celles, sous le voile, de sa demi-couronne en bandeau.

Mais aussi, comme le murmura malicieusement quelqu'un dans le cortège, quatre tiers à l'aller, c'était vraiment de trop!

Jean NESMY.





CHRONIQUE
Page Féminine

Contre cette ardeur des femmes à chercher la science, fût-ce d'un enseignement suspect à leur foi, il n'est qu'un remède: offrir aux femmes un enseignement qui leur donne la science, en respectant, en fortifiant cette foi. ETIENNE LAMY.

L'Hôpital Saint Roch

L'hôpital des maladies contagieuses, sis sur la rive sud de la rivière Rouge, à un pas de l'hôpital Saint-Boniface, devenant trop exigu pour répondre aux besoins d'une population nombreuse, les Soeurs Grises, qui l'administrent, lui ont fait subir une superbe transformation.

La façade du spacieux édifice donne, comme naguère, sur la rivière, et les chambres qui y sont superposées ne peuvent que bénéficier du joli décor qu'elles embrassent. Les chambres de l'arrière offrent cet avantage que leurs occupants voient le mouvement de la foule et distinguent d'assez loin ceux qui viennent prendre de leurs nouvelles ou leur causer par les croisées.

Franchement, il n'est pas réjouissant de songer pour soi à l'éventualité d'un stage à l'hôpital, si coquet soit-il d'aspect, surtout lorsqu'il est question de complet isolement. Cependant, en visitant ces chambres claires et blanches, en voyant circuler, de l'une à l'autre, la robe grise des Soeurs dévouées ou l'uniforme de la garde diligente, déjà l'impression nous vient que la maladie, toute grave qu'elle paraisse, devra nécessairement céder sous l'empire des traitements multipliés et de la délicatesse des soins prodigués. Pour le petit enfant particulièrement, l'on a toute une réserve de gâteries, afin de lui faire oublier un peu l'indispensable maman.

La chapelle, éblouissante de fraîcheur, est petite et pieuse. L'atmosphère de recueillement qu'on y respire est propice aux élans de reconnaissance qui doivent naturellement monter vers le ciel, du coeur de ceux-là qui ont recouvré la santé.

Les réfectoires et la cuisine, d'une propreté méticuleuse, sont de nature, il nous semble, à encourager la gourmandise. Aux moyens de pareilles commodités, je n'imagine pas une cuisinière manquant une sauce, un gâteau; et comment ne s'ingénierait-elle pas à inventer mille petits plats exquis pour refaire les appétits en déroute? Il est reconnu que la bonne nourriture, des mets bien apprêtés sont un puissant auxiliaire qui hâte la guérison.

Il importe donc de faire connaître autour de nous l'Hôpital Saint-Roch et ses précieux avantages, tant de la population de langue anglaise que de la nôtre, de la ville et de la campagne. Combien peut-être succombent à l'une de ces maladies infectieuses qui se propagent avec tant de rapidité parfois, faute des connaissances et des soins dont ils bénéficieraient dans une maison comme celle-ci. De plus, le sacrifice de la séparation, aussi bien que le sacrifice pécuniaire serait amplement compensé par la certitude d'empêcher ainsi la contagion d'atteindre d'autres membres de la famille.

JACQUELINE des ERABLES.

LE DEVOIR DES BELLES-MERES

De tout temps, et dans tous les pays du monde, on a fait de la belle-mère, dans la chanson, la comédie, les conversations mondaines, l'objet de plaisanteries qui, si elles sont parfois un peu rosses — excusez ce mot et le suivant, — ne sont cependant pas féroces. On sourit du dépit, de la jalousie, de la prétention de quelques-unes qui ne veulent pas accepter leur rôle diminué, on leur reproche un peu de curiosité et d'indiscrétion; mais, au fond, on ne leur en veut pas, et on rend hommage aux autres qui, en si grand nombre, sont parfaites de tact et de délicatesse. La belle-mère n'a pas besoin d'être réhabilitée, et ce n'est pas mon intention de le faire. Toutefois je voudrais, pour celles-là mêmes, dont le caractère n'est pas irréprochable, plaider les circonstances atténuantes, et conclure par ce conseil: soyons bons pour les belles-mères!

Quel est le devoir d'une belle-mère vis-à-vis de son gendre et de sa belle-fille? C'est de les aimer, de tâcher de leur être agréable, de ne leur causer aucune gêne, même légère.

A partir du jour où elle est mariée, la jeune femme voit sa condition complètement changée. Jusque-là, elle n'a obéi qu'à ses parents; maintenant elle échappe à leur autorité pour tomber sous celle de son mari. Jusque-là elle n'a aimé qu'eux et la famille où elle est née; maintenant, sans cesser de les aimer, elle doit réserver la plus grande part de son amour à son époux. L'horizon de la famille s'élargit devant elle; son coeur se fixe sur une famille nouvelle, celle qu'elle fonde avec son mari et avec les êtres bénis, les enfants, que Dieu lui donnera bientôt.

Voilà le bilan du mariage pour les parents: il se solde par une double perte qui leur est très pénible. Ils perdent leur autorité sur leur enfant et une part de l'amour dont ils étaient seuls à jouir jusque-là. Ils doivent désormais partager cet amour avec un autre propriétaire. Et quel est l'auteur de cette double perte, où ils voient volontiers un double larcin? C'est le gendre et la belle-fille! Voilà les coupables!

La belle-mère est généralement plus sensible à cette perte que le beau-père, car l'homme, absorbé par le dehors, est généralement plus indifférent aux petites querelles d'intérieur. Il n'est jamais jaloux de sa belle-fille et s'entend assez facilement avec son gendre. Et voilà pourquoi la malignité mondaine, qui ne respecte pas la belle-mère, n'a jamais tourné en ridicule le beau-père. Une belle-mère, au contraire, sera tentée de dire, en pensant à son gendre: il m'a volé le coeur de ma fille! Et plus encore, en pensant à sa belle-fille: elle m'a volé le coeur de mon fils!

De là naît une peine intime, bien compréhensible, bien naturelle, bien légitime même, quand elle ne se traduit pas au-dehors par des plaintes. De là aussi un secret dépit, une petite pointe de jalousie, une aversion qui n'est coupable que lorsqu'on y cède. De là même, si la femme n'est pas très raisonnable ou très vertueuse, des phrases sèches, des mots piquants ou mordants, des critiques acerbes. De là enfin, quelquefois, des scènes orageuses, des pleurs et des grincements de dents, des désespoirs, et, au bout, des séparations ou des ruptures douloureuses.

Le devoir de sa belle-mère est de comprendre la loi divine qui émancipe son enfant de sa tutelle. Elle doit laisser l'époux s'attacher à son épouse et l'épouse à son époux, pour devenir une seule chair, un seul coeur, une seule âme. Elle doit avoir l'esprit assez large et le coeur assez généreux pour accepter le sacrifice qui en découle pour elle. Longtemps elle a été la maman, la petite maman, la seule aimée, la seule consultée; maintenant il faut renoncer à cette grande douceur. Après avoir été mère, elle doit se résigner à être belle-mère, ce qui est moins reluisant et moins consolant, et bientôt à être grand'mère. Etre grand'mère, c'est très doux pour elle, quand elle considère le cher petit être qu'elle berce entre ses bras et couvre de baisers; mais c'est moins doux, quand elle considère la mère, c'est-à-dire l'autre, la femme à qui elle doit cet honneur. Elle doit accepter de passer au second plan, de s'effacer devant une influence plus profonde, devant une jeunesse plus radieuse. Elle doit accepter de vieillir aux yeux du monde et de son enfant. Et c'est dur, pour la femme, comme pour la mère.

Si elle ne comprend pas ce devoir d'abnégation, si elle ne fait pas taire son ressentiment, elle pèche simplement.

D'abord elle manque à un devoir envers Dieu, car elle viole une loi fondamentale de la famille, une loi divine. Elle méconnaît l'ordre qui veut que chacun ait son tour, et que le tour d'aimer et d'être aimé est venu pour ses enfants.

Elle pèche encore contre eux, car elle s'oppose à leur bonheur. Les jeunes époux doivent vivre totalement l'un pour l'autre, et ils souffrent qu'un tiers, fût-il un père ou une mère, vienne s'interposer entre eux et contrarier l'indépendance et l'intimité de leur vie.

Enfin, elle s'attire des désagréments, l'aversion des beaux-enfants, et risque, par voie de conséquence, de perdre l'affection de ses propres enfants. Et puis elle amuse le monde à ses dépens. On sourit de sa jalousie, de ses illusions, de sa prétention [illegible] un prestige qui s'est évanoui et à des succès qui ne sont plus de son âge.

Son intérêt comme son devoir est donc de se faire aimable, avenante, prévenante envers son gendre et sa belle-fille. C'est le meilleur moyen pour elle de conserver à titre officieux un avantage auquel elle n'a plus de titre officiel, de garder le coeur de ses enfants et de conquérir celui de ses beaux-enfants.

S. COUBE

RECETTES

Saumon à la maître d'autel

Faites-le griller à petit feu et servez sur une sauce préparée comme suit: mettez dans une casserole beurre, fines herbes hachées, sel et poivre; faites fondre le beurre sur un feu doux en remuant continuellement.

* * *

Poulet sauté

Coupez votre poulet par membres et mettez-les dans une casserole avec du beurre, sel et poivre, bouquet garni. Mettez votre casserole sur un feu ardent, en retournant souvent le contenu pendant 10 minutes. Ajoutez un peu de farine, en remuant bien pour opérer le mélange; puis un verre ou un demi-verre de bouillon avec un demi-verre de vin blanc et remuez jusqu'au premier bouillon. Alors, retirez du feu; liez votre sauce et ajoutez un peu de jus de citron.

* * *

Petits pois à la Parisienne

Mettez vos pois dans une casserole avec du beurre frais, un bouquet de persil, quelques oignons blancs. Faites cuire une demi-heure sur un feu doux; ajoutez un peu de sel et un morceau de sucre. Le morceau de sucre est plus qu'inutile, si vos pois sont des pois fins.

PETITS CONSEILS

Ne lavez pas vos peintures à l'eau de savon. Le mieux est de les nettoyer à l'eau de puits. Après quoi passez-y un chiffon bien propre et très légèrement graissé de vaseline.

* * *

Le meilleur moyen de rendre brillants vos ustensiles d'aluminium est de les frotter, après usage, avec un chiffon doux, que vous aurez humecté de jus de citron.

* * *

Les bouchons de bouteilles ou flacons contenant des liquides gluants tendent à faire bloc avec le goulot. Pour les empêcher de coller au verre, ayez soin de les enduire d'un peu de glycérine avant de boucher.

Quelques propos sur l'amour

Sur l'amour, sujet inépuisable, M. Louis Nauply tient des propos qu'il donne à nos réflexions dans une petite brochure intelligente: "l'Amour tel qu'on le parle". Telles de ces observations et ces définitions méritent d'être retenues. Par exemple:

L'amour, pour demeurer grand, doit être tenu secret.

La plus belle chose du monde, c'est de découvrir tout à coup de la bonté chez une femme qu'on savait seulement jolie.

Un homme est toujours un peu déçu quand il a affaire à une femme d'esprit.

De deux hommes qui convoitent une même femme, c'est le moins amoureux à coup sûr qui sait le mieux se faire aimer.

La pitié d'une femme pour une autre femme est la suprême injure.

Les amoureux cherchent plus souvent à se deviner qu'à se comprendre.

En amour, les écrits volent, les paroles restent.

L'EVANGILE

Deuxième dimanche après l'Epiphanie

(S. Jean, II, 1-11)

En ce temps-là, il se fit des noces à Cana en Galilée, et la mère de Jésus s'y trouva. Jésus fut aussi invité à ces noces avec ses disciples. Et, le vin étant venu à manquer, la mère de Jésus lui dit: Ils n'ont point de vin. Jésus lui répondit: Femme, qu'y a-t-il de commun entre vous et moi? mon heure n'est pas encore venue. Sa mère dit à ceux qui servaient: Faites tout ce qu'il vous dira. Or il y avait là, pour les purifications des Juifs, six grands vases de pierre dont chacun tenait deux ou trois mesures: Jésus dit aux serviteurs: Remplissez ces vases d'eau; et ils les remplirent jusqu'au haut. Jésus ajouta: Puisez maintenant, et portez-en au maître d'hôtel; et ils lui en portèrent. Dès que le maître d'hôtel eut goûté cette eau changée en vin, ne sachant d'où venait ce vin, quoique les serviteurs qui avaient puisé l'eau le sussent bien, il appela l'époux, et lui dit: Tout le monde sert d'abord le meilleur vin, et quand les convives ont beaucoup bu, on en sert de moins bon; mais vous, vous avez réservé le bon vin jusqu'à cette heure. Ce fut le premier des miracles de Jésus: il le fit à Cana en Galilée, et par là il fit éclater sa gloire, et ses disciples crurent en lui.

Calendrier de la semaine

Jeudi 17 janvier — S. Antoine, abbé.
Vendredi 18 — Ch. de S. Pierre à R.
Samedi 19 — S. Marius.
Dimanche 20 — 2me dimanche après l'Epiphanie.
Lundi 21 — Ste Agnès.
Mardi 22 — S. Vincent.
Mercredi 23 — S. Raymond.

La vie ordinaire

Notre écueil est là, dans les choses petites et banales qui composent la trame continue de notre vie. Nous sommes, presque tous, les hommes des grandes occasions, que nous attendons indéfiniment et qui ne viennent jamais, tandis que nous laissons passer les petites, qui se présentent à toute heure, de bien faire tout simplement. On se jetterait à l'eau pour sauver son prochain, s'il tombait dans la rivière, mais il est très rare qu'il y tombe et, en attendant, on lui fait une vie, un intérieur si inhabitable, qu'on lui donnerait envie de s'y jeter.

D'hommes vraiment admirables, le monde en est plein; mais être, tout bonnement, un bon homme, voilà qui est plus rare.

Chez les anciens, les acteurs qui jouaient la tragédie chaussaient le cothurne, qui les grandissait à la taille de leur rôle. Le plus naturellement du monde, chaque fois que nous sortons sur la scène, nous chaussons le cothurne; mais quand nous rentrons au coin du feu, et que nous sommes en pantoufles, notre taille se rapetisse, presque à ne plus nous reconnaître.

Le coin du feu, le ménage, le train-train ordinaire de la vie, voilà notre écueil.

Et cependant, c'est le trésor de notre vie. Sachons l'y trouver.

LA JOURNEE DE L'ASSOCIATION A TRAVERS LE MANITOBA

SAINTE-ANNE DES CHÊNES

Percepteurs: M. Désautels, E. Villeneuve, L. Tougas, J. Hébert, N. Dufresne, Jos. Finnigan, S. Paradis, Eug. Desautels, M. Boudreau, P. Pau', Alf Bleau, S. Prairie, R. Prou'x.

Pères Rédemptoristes	$10.00
Florent Girard	1.00
Alfred Génércux	1.0
Zotique Gauthier	.50
Alfred Bernier	1.00
E. de Coninck	1.00
A.-J. Lavack	1.00
Mme J. Dufresne	.50
William Perreault	.50
X	1.00
Jos. Girard	.50
F. Tougas	1.00
H. Fontaine	1.00
Désiré Magnan	1.00
Mme M. Champagne	.50
Ad. Champagne	1.00
A. Desautels	1.00
J. Bonin	1.00
J.-B. Desautels	1.00
Eug. Perron	1.00
Jos. Nolin	.25
Fr. Bérard	.50
H. Gravel	.50
A. Lavergne	.50
Oct. Blanchette	1.00
Edmond Smith	1.00
RR. Soeurs Grises	5.00
Jos. Hébert	1.00
T. Bolly	1.00
A. Delorme	1.00
E. Désorcy	2.00
H. Jodoin	1.00
D. Dion	.50
Mme Robert	1.00
A. Tougas	.50
Mélanie Harrison	.25
Eug. Champagne	1.00
F. St-Jacques	.25
Jos. Smith	1.00
A. Lassaline	.25
P. Desrosiers	1.00
G. Girouard	.25
Jos. Owens	1.00
E. Fréchette	.50
Mme J.-L. Champagne	.50
E. Dubois	.25
I. Blanchette	.40
Jos. Dufresne	1.00
A. Roque	1.00
Laurent Tougas	1.00
Dan. De Montigny	1.00
Eug. De Montigny	.50
Alf. Bleau	2.00
Ant. Paillé	.50
Am. Bernier	.50
Siméon Prairie	1.00
Léonidas Demers	1.00
Chs-A. Champagne	.50
Jos. Tougas	.25
Albert Normandeau	.25
N. Dufresne	1.00
Jos. Perron	.50
A. Lacoste	1.00
Edm. Laurin	.50
Mme P. Perron	.50
I. Côté	1.00
Alp. De Montigny	1.00
Bruno Duguay	.25
Denis Desautels	.50
M. Duguay	1.00
Ernest Duguay	1.00
Hervé Côté	.25
Alex. Bériault	.50
Jos. Laurin	1.00
Ant. Bériault	.50
D. Champagne	.50
Ph. Tougas	1.00
R. Magnan	1.00
Raymond Champagne	1.00
John Flanigan	1.00
Théo Pattyn	.50
Jules Mourrant	.50
C. Nolin	.30
Jos. Finnigan	.50
S.-H. Paradis	1.00
Léontine Paradis	1.00
A. Vandal	.25
X	.20
Ar. Hébert	1.00
Omer Desrosiers	.25
Mag. Desrosiers	.50
Aug. Desrosiers	1.00
Raoul Desrosiers	.25
C. Fillion	.50
Ph. Cusson	1.00
J. Fillion	.50
Léon Lapiante	.50
Mme St-Laurent	.25
Mme N. Blanchette	.50
O. DeMontigny	1.00
J.-M. Bohémier	1.00
J. Huppé	.25
Chs Girouard	.25
Mme Keys	.25
Eug. Desautels	1.00
Ed. Parent	1.00
A. Cayer	.25
Ph. Perrin	1.00
Nap. Rivard	.25
Jos. Boudreau	.50
O. Mousseau	1.00
Odilon Mondor	.50
Marj. Vandal	.25
J.-B. Huppé	.25
Michel Huppé	.50
David Huppé	1.00
Jos. Huppé	1.00
Onésime Proulx	1.00
Romain Proulx	.50
Patrice Proulx	.25
Total	$100.00

THIBAULTVILLE

Perception faite dans l'église par M. l'abbé Claveloux.

Montant de la souscription $21.00

[illegible]

Percepteurs: Ant. Damphousse, V. Boissy, A. Dansereau, E. Comeault, M. Lemire, D. Loiselle.

Ant. Damphousse	$5.00
Mme A. Bouchard	.50
Xavier Jubinville	2.00
Jos. Damphouse	2.00
G. Granger	1.00
J. Défosiers	1.00
Jos. Chausse	1.00
V. Barnabé	1.00
L. Saurette	1.00
E. Beaupré	1.00
R. Jubinville	1.00
G. Beaupré	1.00
E. Cadieux	1.00
N. Bouchard	1.00
Y. Lemire	.50
J. Boiteau	1.00
Jos. Dansereau	1.00
E. Dumais	1.00
E. Boissy	.25
Vital Boissy	1.00
Mme H. Dunière	.25
Mme Dufort	.50
Paul Saurette	1.00
Odilon Bois	1.00
L. Arcand	2.00
Alp. Brulé	1.00
N. Bouchard	2.00
L. Lavallée	.50
T. Lemay	.50
Alex. Cadieux	1.00
Al. Saurette	1.00
N. Boiteau	1.00
David Loiselle	1.00
Hector Fortier	.50
Harry Prichard	1.00
Ernest Jutras	1.00
Avila Houle	1.00
Norbert Lemire	.50
Jos. Dumont	1.00
D.-J. Parent	1.00
Abbé N. Jutras	10.00
Abbé Forest	2.00
Mme H. Moreau	.25
A. Galland	3.00
E. Désautels	5.00
P. Fraser	1.00
L. Bruyère	2.00
Jos. Saurette	2.00
H.-J. Bois	1.00
E. Comeault	5.00
Albert Dansereau	.50
Camille Barnabé	1.00
Wilfrid Barnabé	2.00
Josaphat Cadieux	1.00
Albert Fortier	1.00
Joseph Jutras	1.00
Zacharie Robert	5.00
P.-Emile Cadieux	2.00
Joseph Houle	.50
Horace Dansereau	1.00
Jos. Loiselle	2.00
Evariste Manseau	3.00
Jos. Harrison	.50
Dr J.-P. Cloutier	2.00
Jos. Roy	.50
L.-K. Robert	1.00
Mme M. Pelland	1.00
Albert Delorme	.25
Auguste Poliquin	1.00
A.-D. Dionne	1.25
Léon Gauvin	1.00
Ed. Harrison	1.00
C. Perron	1.00
O. Duval	.25
Arthur Gendron	2.00
J.-H. Empsom	1.00
Total	$108.00

SAINT-LUPICIN

Percepteurs: Marc Moreau, Ed. Brunelle, J. Encontre, L. Bahuaud.

R. Moreau	$ .25
Jos. Préjet	.25
U. Duprat	1.00
M. Poliquin	.30
N. Payette	.50
E. Robert	.25
C. Landreville	.25
M. Borgait	.25
M. Vermière	.50
P. Bourrier	1.00
Mlle Taillefer	.25
Jos. Payette	.25
M. Desrochers	.25
Jules Encontre	1.00
M. Gaboury	.50
Ed. Brund	1.00
Marc Moreau	1.00
Abbé Picod	1.00
Etienne Lan	1.00
M. Vandal	.50
Mlle Préjet	.25
Mme Bourrier	.25
Emile Bourrier	1.00
Mlle Préjet	.25
Edouard Bourrier	.25
P. Bourrier	1.00
M. Rocher	.25
M. Morin	.25
M. Prince	.25
Anonyme	[illegible]
Mlle Parent	1.00
A. Benjéro	.50
L. Taillefer	.50
V. Benjéro	.50
E. Duffaut	.50
L. Bahuaud	.25
A. Taillefer	.50
M. Taillefer	.10
G. Drouin	.25
Total	$20.1[illegible]

(A suivre)

On ignore les progressistes

Toronto — Le premier ministre Ferguson a pris sur lui de décider que l'opposition officielle, à la Législature de Toronto, serait constituée par la phalange libérale bien qu'elle soit inférieure en nombre à celle des progressistes. La province, dit M. Ferguson a manifesté son dessein arrêté de s'en tenir au régime des deux grands partis constitutionnels; je ne reconnais donc que ceux-là. Cet ukase ne sourit guère aux progressistes qui venaient de désigner l'honorable M. Raney, ancien ministre, comme leur leader parlementaire.

Le Prince de Galles en Afrique-Sud

Londres — Le prince de Galles, qui partira le 2 mai pour faire un voyage dans l'Afrique du sud, visitera les principaux centres situés au sud du Zambèze. Il fera une expédition de chasse dans le nord de la Rhodésie avant de quitter l'Afrique. Il sera absent d'Angleterre pendant quatre mois environ.

SAINT-BONIFACE

Récital d'orgue

Dimanche prochain, à l'issue des vêpres, à 2 h. de l'après-midi, aura lieu un court récital d'orgue. M. Dorval donnera le programme suivant:

Marche festivale, Karg-Elert.
Noël, Guilmant.
Marche des Rois Mages, Dubois.
Choral: "L'année qui vient de s'écouler", Bach.
Toccate et fugue, Bach.

S. G. Mgr Béliveau dans l'Est

S. G. Mgr Béliveau est parti lundi pour Montréal, en même temps que S. G. Mgr Prud'homme, évêque de Prince-Albert. M. l'abbé H. Messier, de l'archevêché, accompagne Mgr l'Archevêque de Saint-Boniface.

Visiteurs de la Saskatchewan

Au cours de la semaine dernière, S. G. Mgr Mathieu, archevêque de Régina, et S. G. Mgr Prud'homme, évêque de Prince-Albert, sont passés à Saint-Boniface, en route pour l'Est, où ils doivent assister à une conférence des missionnaires colonisateurs à Montréal.

M. l'abbé Charles Maillard, curé de Gravelbourg, qui a accompagné jusqu'ici Mgr Mathieu, s'est rendu de là à Sainte-Anne-des-Chênes, visiter sa soeur.

Le R. P. Henri Delmas, O.M.I., principal de l'école industrielle Saint-Michel, à Duck Lake, Sask., a fait aussi un bref séjour à Saint-Boniface, en route pour Ottawa, où l'appellent d'importantes affaires. Il est à la veille d'entreprendre la reconstruction de son établissement qui sera en même temps considérablement agrandi.

Le R. P. Delmas et M. l'abbé Maillard ont bien voulu faire aux bureaux de la **Liberté** une visite amicale dont nous les remercions.

M. l'abbé Lebel, missionnaire-colonisateur du diocèse de Prince-Albert, est aussi passé à Saint-Boniface hier, en route pour l'Est.

Ligue des Demoiselles catholiques de Langue française

Les jeunes filles qui ont des livres appartenant à la bibliothèque de la Ligue des Demoiselles catholiques de Langue française sont priées de les rapporter, ces jours-ci, à la présidente ou à la secrétaire.

A la cathédrale

M. l'abbé G. Poitras, vicaire de Somerset, a chanté la messe de 10 h. 30, assisté de MM. les abbés Lavoie et Boulet.

Mgr le curé a lu et commenté au prône de la messe paroissiale l'Appendice au Rituel concernant le décret du Concile plénier de Québec sur la législation canonique du mariage et des fréquentations.

La chorale chanta la Messe en Sol de Th. Dubois.

Société Saint-Jean-Baptiste

Le commissaire organisateur de cette société, M. A. Pambrun, annonce pour le samedi, 1er mars, à 8 h. p.m., le concours annuel des lutteurs de langue française poids légers du Manitoba. Ce concours aura lieu à Saint-Boniface dans les salles de l'Union Canadienne, et pour y être admis on ne doit pas être de plus de 145 livres. Albert Chouinard, de Saint-Pierre, est le détenteur actuel de la coupe Lanthier, enjeu de ce concours. Toute entrée devra être adressée à A. Pambrun, 366, rue Langevin, Saint-Boniface.

Naissances

Le 7 janvier — Marie-Delphone-Lucille, fille de M. et Mme Adrien Gay. Parrain et marraine: Romuald Mailleu et Delphine Beaudette.

Le 11 janvier — Marie-Emeline-Suzanne, fille de M. et Mme Pierre Tremblay. Parrain et marraine: M. et Mme J.-E. Longpré.

Statistiques

Statistiques des naissances, mariages et décès chez la population catholique de Saint-Boniface pour l'année 1923:

Naissances, 237 contre 241 en 1922.
Mariages, 71 contre 65 en 1922.
Décès, 96 contre 124 en 1922.

Rapport du chef Gagnon au Comité de police et incendie

A une réunion de ce comité le chef de police, M. Thomas Gagnon, fit le rapport suivant pour l'année 1923:

Les cas de démêlés avec la police sont enregistrés au nombre de 13,136, dont 2,152 furent cités en cour. Le total des revenus provenant des amendes fut de $11,796.87, dont $2,680 furent versées au trésor provincial.

Le nombre des cas traduits en cour de police est le plus élevé que l'on ait encore vu. On attribue ce fait à l'accroissement de la population.

Comité de récréation de Saint-Boniface

Ce comité, qui a entrepris l'érection d'un patinoir au début de la saison froide, se déclare très satisfait de l'encouragement reçu jusqu'à présent. Il n'arrive pas de soir où le patinoir ne soit fréquenté par un bon nombre de jeunes et même de gens plus âgés. La direction n'a rien épargné pour s'assurer une discipline sévère et par suite l'ordre parfait; elle invite sans exception le public de Saint-Boniface à venir s'y livrer à un amusement sain au double point de vue moral et physique. On désire que le vendredi soir soit celui des membres de l'Union Canadienne; néanmoins tous sont les bienvenus.

Soirée de patin

Le club de balle molle (indoor baseball) le Cardinal invite ses amis à une soirée de patinage qui aura lieu vendredi soir, le 18, au patinoir du Comité de Récréation.

M. l'abbé Poitras est retenu auprès de sa mère, malade à l'hôpital; celle-ci est toutefois en bonne voie de rétablissement.

Forestiers Catholiques

Parties de cartes

Les parties de cartes des Forestiers Catholiques sont recommencées depuis jeudi et dimanche derniers. Les parties de série commenceront jeudi et dimanche prochains. Comme par le passé les Forestiers feront toujours de leur mieux pour satisfaire toutes les personnes qui les encouragent.

Condoléances

A la dernière assemblée régulière de la Cour Taché no 252 de l'ordre des Forestiers Catholiques, la résolution suivante a été passée:

Proposé par le Frère 1er Conducteur, secondé par le Frère Dr Longpré:

Que les membres de notre Cour, ayant appris avec regret la mort de l'enfant du Frère Syndic Charles Senez, de Winnipeg, offrent au Frère Syndic Senez leurs plus vives condoléances dans le grand deuil qui vient de le frapper.

Que copie de cette résolution soit envoyée à la famille du Frère Charles Senez et à la presse pour publication.

Adopté à l'unanimité.

Georges L'EVEQUE,
Sec.-arch.

Les Canadiens

Notre équipe de hockey ajoutait à ses lauriers mercredi soir, le 9, quand elle triompha des Winnipeg par un résultat de 6 à 1. S'il est vrai de dire qu'à aucun moment de la partie les nôtres ne furent mis en échec sérieusement, il faut aussi ajouter que nous nous alignions contre une équipe tout récemment organisée qui a montré peu d'aptitude au jeu d'ensemble.

Il était beau de voir les Canadiens s'élancer avec une poussée irrésistible qui démoralisait leurs adversaires dès que la rondelle était engagée. Ces derniers se virent contraints de lancer du milieu du patinoir, et c'est qu'il faut plus que ces coups à distance pour prendre notre gardien Lanctot en défaut. Nous espérons, à la prochaine partie, voir nos joueurs se servir de la si effective tactique du "cris-cross".

Marius lance avec une précision et une rapidité étonnantes qui n'ont pas été sans attirer l'attention des critiques du sport des journaux de Winnipeg; il enregistra la plupart des points des Canadiens. "Lolo" Couture nous a fait voir son jeu habituel, brillant et rusé au possible, très effectif d'ailleurs. Il est regrettable que ce joueur ne s'adonne pas au hockey avec plus de sérieux et ne se mette pas en meilleure forme. Robert démarre avec une vitesse remarquable, ce qui est un grand avantage. Voilà pour nos avants.

"Tough" Couture et Levêque forment une défense quasi-imprenable, et nous dirions irréprochable, si ce n'était la manie de ce dernier de faire une randonnée périlleuse en avant de ses propres buts dès qu'il saisit la rondelle. Lanctot, dans les buts, a l'oeil vif et sûr; il semble toutefois qu'il manque d'assurance dès que les siens perdent l'avantage du jeu. Les substituts ont bien joué le temps qu'ils ont passé sur la glace.

Nous espérons que les joueurs prendront leur parti de ces conseils formulés dans leur meilleur intérêt; alors il ne manquera plus qu'un encouragement marqué par une assistance plus nombreuse de la population de Saint-Boniface à nos joutes. L'entrée n'est que de 25 sous, beaucoup moins que vous paieriez au cinéma ou ailleurs, et vous verrez à l'oeuvre une équipe qui, nous le croyons, est de taille à nous remporter le championnat provincial à la fin de la saison. Vous contribuerez de plus à grandir le prestige des nôtres dans le domaine sportif. Nous oserions dire que dans notre ville de Winnipeg, américaine d'esprit, ce point de vue n'est pas à négliger.

L'alignement des Canadiens était le suivant: Lanctot, "Tough" Couture, Levêque, Robert, Marius, "Lolo" Couture, Senez, McCaughan et Laflèche.

La prochaine partie aura lieu à Selkirk, mercredi le 16 au soir. Téléphonez à l'Union Canadienne et l'on vous dira l'heure à laquelle le tramway spécial pour Selkirk quittera les remises du nord de Winnipeg.

UNION CANADIENNE

La crise financière qui se montre de plus en plus rigoureuse par tout notre pays, laissant après elle faillites et banqueroutes, n'a pas oublié dans son parcours sinistre notre modeste club de l'Union Canadienne. La saison qui, d'habitude, nous est la plus favorable, ne semble apporter aucun changement notable cet hiver, et à moins que nous soyons encouragés d'une manière plus tangible par nos citoyens, nous nous verrons obligés d'adopter des mesures extrêmes afin de ne pas aboutir à la déroute. Peut-être nous faudra-t-il fermer nos portes aux fidèles amis qu'il nous reste. Voilà en quelques mots notre situation.

Avant d'en arriver là toutefois, nous avons décidé de faire un appel à tous ceux susceptibles de devenir membres de notre club et de s'intéresser à son oeuvre. Quoi qu'on dise, l'Union ne doit pas disparaître de notre ville, et c'est notre croyance sincère que le jour où nous serions forcés de cesser notre existence marquerait un virement au pire dans la conduite de notre jeune population.

N'ayant plus de lieu de rencontre et d'amusement à Saint-Boniface, vous la verriez désoeuvrée, parcourir nos rues et finalement prendre le chemin de Winnipeg en quête de plaisirs dangereux et trop souvent, hélas! démoralisants et scandaleux. Aussi, que ceux qui lancent à l'Union l'insulte gratuite de n'être qu'une simple salle où l'on peut jouer au billard à prix réduit songent que lorsque leurs enfants sont chez nous à causer avec leurs amis, à faire la partie de billard ou de cartes, ils sont pour le moins éloignés des dangers corrupteurs du dehors.

L'oeuvre de l'Union ne se limiterait-elle qu'à cela, nous dirions qu'elle doit vivre. Seulement nous faisons plus. Un grand crucifix est en honneur dans chacune de nos salles et nous veillons en la mesure du possible à la bonne conduite de nos membres; dans la même mesure nous encourageons chez nous le bon parler français. Nous mettons à la disposition de nos membres une bibliothèque garnie de livres choisis, traitant religion, patriotisme, histoire et sciences.

C'est à nous qu'on doit attribuer l'innovation à Saint-Boniface de la fête de Dollard qui se célèbre au 24 mai de chaque année. Tout mouvement national nous voit sur la brèche, et en maintes occasions nous avons prêté main-forte aux sociétés de Saint-Jean-Baptiste, de Saint-Vincent de Paul, ainsi qu'à l'Association d'Education. Que d'autres faits ne pourrions-nous pas citer! Nous y reviendrons.

IL FAUT EN METTRE...

Monseigneur nous l'a dit: Il faut en mettre...
De quoi? Du dévouement? Halte-là, compagnons!
Ca sonne un peu pour nous, sachons le reconnaître,
Et répondons: Présent, nous en mettrons!

Monseigneur nous l'a dit: Il faut en mettre...
De quoi? De notre argent? Parbleu, nous le savons,
Et si, "pauvres de nous", notre bourse est légère,
Nous n'en rougirons pas, ni n'en ferons mystère,
Mais saurons, s'il le faut, la vider jusqu'au fond.

Monseigneur nous l'a dit: Il faut en mettre...
De quoi? De notre sang? Alerte, compagnons!
Pas un de nous ne craint l'entaille,
Il faut marcher à la bataille,
Pour les droits du français, à mort nous combattrons.

Raz de marée en France

Biarritz — Un raz de marée a démoli une douzaine de vaisseaux de pêche et a emporté le parapet de la promenade. Pendant la tempête, la mer a jeté une grande quantité de sable dans les premiers étages de maisons et magasins situés à une centaine de verges de la plage.

Des dommages semblables ont été causés dans les ports voisins.

Aux Sables d'Olonne, dans la baie de Biscaye, plusieurs vaisseaux ont brisé leurs amarres et sont à la dérive. Une partie de la promenade a été dévastée par les eaux et plusieurs petits bateaux ont été brisés sur le rivage.

Une dépêche Rouen dit: "Une forte marée, dans la Manche, a repoussé les eaux déjà gonflées de l'estuaire de la Seine. Les quais ont été submergés par une couche d'eau d'une profondeur de trois pieds; ce n'était pas arrivé pendant l'inondation de 1910. Des ennuis ont été causés aux navigateurs et les édifices situés au bord de la rivière ont été inondés.

Le beurre de la Saskatchewan

Régina — La production beurrière, en Saskatchewan, pendant l'année 1923, s'est élevée à 10,121,702 livres, ce qui est une augmentation de 1,551,795 livres par rapport à la production de l'année 1922, suivant un communiqué publié aujourd'hui par le ministère de l'agriculture.

Cours du grain fourni par

Le Comptoir Agricole Ltée

pour la semaine finissant le 14 janvier 1924

Prix déchargé à Fort William ou Port Arthur

Grains	Mardi 8 Jan.	Merc. 9 Jan.	Jeudi 10 Jan.	Vendi. 11 Jan.	Samedi 12 Jan.	Lundi 14 Jan.
Blé No. 1 Nord	.96¼	.96¼	.96¾	.96¾	.97½	.97⅞
2 Nord	.93¾	.93¼	.93¾	.93¾	.94¾	.94⅞
3 Nord	.88¾	.88¼	.88¾	.88¾	.89¾	.89¾
Avoine 2 CW	.38¼	.38⅜	.38⅜	.38⅝	.38¼	.38⅛
3 CW	.35⅞	.35⅞	.36	.36	.36⅛	.36⅛
Orge 3 CW	.64	.62¾	.60¼	.60¼	.62¼	.61¾
4 CW	.61½	.60¼	.58	.58¼	.60¼	.59¾
Lin 1 NW	2.12¾	2.12¾	2.12⅝	2.12⅞	2.13¼	2.14½
2 CW	2.08¾	2.08¾	2.08⅝	2.08⅞	2.09¼	2.10½
Seigle 2 CW	.66⅜	.66½	.66⅝	.67	.66⅞	.66⅞
Prix sur voie (Track)						
Base Blé No. 1 Nord	.96⅞	.97	.97	.97	.97⅜	.97⅞
Avoine 2 CW	.38⅜	.38⅜	.38⅝	.39¼	.39⅜	.39⅛
Orge 3 CW	.61⅜	.62	.60¾	.60⅜	.61¾	.61¼
Lin 1 NW	2.12¾	2.12⅝	2.13	2.12⅞	2.13¼	2.14½
Seigle 2 CW	.66⅜	.66⅜	.66⅝	.67	.67⅛	.67⅛
Options						
Blé Mai	1.02	1.02	1.02	1.02⅛	1.02¾	1.02½
Juillet	1.03¾	1.03⅞	1.03⅝	1.03⅝	1.03¾	1.03½
Avoine Mai	.42¾	.42⅞	.42⅞	.42¾	.43	.43
Juillet	.42⅞	.42⅞	.43⅛	.43⅛	.43⅜	.43⅛
Orge Mai	.64	.62¾	.62¼	.62¾	.63¾	.63¼
Juillet	.62½	.61	.61⅛	.60⅜	.60⅝	.61⅛
Lin Mai	2.19⅜	2.19¼	2.19⅛	2.19¼	2.19⅜	2.20¼
Juillet	2.20½	2.19⅞	2.19½	2.19⅜	2.20	2.20¼
Seigle Mai	.71½	.71⅜	.71⅝	.72	.71⅜	.71¾

A Travers les Centres Français

Des correspondants spéciaux de la "Liberté"

MANITOBA

STE-ANNE DES CHENES

Municipalité

A une assemblée tenue le 2 janvier, le conseil municipal a choisi comme secrétaire, pour l'année 1924, M. Joseph Hébert. Nos félicitations.

Au 31 décembre, les taxes municipales perçues se chiffraient à $37,000. Vu les temps difficiles ce n'est pas si trop mal. Grâce à la sage administration du conseil, nous n'aurons pas le malheur de voir [illegible] nos [illegible] les.

Statistiques pour 1923

Baptêmes

Janvier — Le 8: Joseph Gérard Paul Champagne; Joseph Emile Arthur Champagne. Le 24: Marie-Vitaline Antoinette Tougas. Le 25: Joseph Auguste-Rosaire Desrosiers.

Février — Le 4: Joseph André Jean Albert Tougas. Le 15: Marie-Evangéline Mélanie Gagnier.

Mars — Le 21: Marie Elizabeth Valina Smith. Le 26: Marie-Hermas-Gertrude Guay. Le 28: Marie Madeleine Thérèse-Oglore Vincent.

Avril — Le 8: Joseph Jean-Maurice Gérard Tougas. Le 15: Joseph-Aimé Edgar Côté. Le 17: Louis-Fédélian Benoit Desmarais; Joseph Théophile-Léon Leveque. Le 29: Eulalie-Florence-Jeanne Morin.

Mai — Le 13: Marie-Cécile-Bernadette-Yvonne Champagne.

Juillet — Le 5: Joseph Armand-Edouard-Anatole Nolin. Le 29: Anne-Marie-Louise-Gertrude Pelletier; Marie-Georgiane Gérardine Proulx; Raoul-Georges-Gérard Proulx. Le 30: Marie-Diana-Alida Vandal.

Août — Le 2: Alphonse-Alexandre-Aimé Prairie. Le 3: Eileen-June-Juliette-Anne-Marie Smith; Le 15: Marie-Stella-Flora-Albertine Gertrude Desautels. Le 19: Marie-Thérèse-Armande Yvette Bérard.

Septembre — Le 2; Marie Lucie-Henriette Tétreault. Le 9: Marie-Ange-Otelia Proulx. Le 13: Joseph-François-Ernest Tougas. Le 30: Joseph-Yvan-Maurice Perrin.

Octobre — Le 4; Joseph-Marcel Huppé.

Novembre — Le 1er; Alice-May-Marie Benoit. Le 2: Marie-Anne-Marguerite-Thérèse Tougas. Le 4: Joseph Gérard-Charles Rémillard. Le 28: Marie Fleurette-Irène-Salomé Fillion.

Décembre — Le 2: Joseph-Magloire Rosaire Gauthier. Le 4: Marie-Simone Rollenier. Le 5: Joseph-Cléophas Roland Desautels.

Mariages

Avril — Le 4: Joseph-Arthur Tessier et Marie-Eliane Tauffenbach. Le 11: Hormisdas Bar alou et Sylvie Patlyn.

Août — Le 8; Joseph Smith et Phédora Duguay.

Octobre — Le 3: Rosario Vandal et Joséphine-Vitaline Prairie. Le 10: Joseph Hébert et Jeanne Smith; Florian Blanchette et Anna St-Laurent.

Décembre — Le 26: Joseph Lanthier et Léa Mondor.

Sépultures

Mars — Le 12: Adélard Proulx.

Avril — Le 5: Olivier Pelland.

Mai — Le 17: Rose de Lima Imbord, épouse de Eug. de Montigny.

Juin — Le 11: Albert Morin. Le 16: Sophranie Perreault, épouse de Félix Hébert.

Juillet — Le 23: Jean Lassaline.

Septembre — Le 23: Lucie Champagne, épouse de Augusta Harrison.

Octobre — Le 15: Elmire Ledoux, épouse de J.-B. Plouffe.

Don

La Société Saint-Jean-Baptiste de Sainte-Anne vient de faire un généreux don pour notre orgue. Par l'entremise de son président, M. Fred Jodoin, de M. Jos. Girard, vice-président, et du secrétaire, M. Antonio de Margerie, etc., la société a donné la somme qui lui restait en banque. Cette somme s'élève à $176.43. Sincère merci à ces généreux bienfaiteurs.

Lait et crème

A la gare de Sainte-Anne il s'expédie aujourd'hui à la Cie Crescent, en moyenne par jour, 70 bidons de lait et 5 à 6 bidons de crème. La Cie Crescent paie $2.50 par 100 livres de lait qui contient 3.6 livres de gras. Voilà une industrie payante. Elle paiera encore davantage à mesure que nos fermiers réussiront à recueillir sur leurs terres ce qu'il faut pour nourrir copieusement leurs vaches. Ils éviteront ainsi de dépenser en achat, pour la production du lait, une partie du revenu qu'il donne.

Institutrices

Toutes nos institutrices sont engagées. Elles sont toutes françaises et catholiques:

Village: Les Révérendes Soeurs Grises.

Sainte-Anne-Ouest: Mlle Yvonne Laurie.

Sainte-Anne-Centre: Mlle Léontine Paradis.

Saint-Raymond: Mlle Léa Delorme.

La Coulée: Mlle Yvonne Grouette.

Calédonia: Mlle Doralice Grouette.

Association d'Education

Les membres se sont réunis au presbytère, dimanche dernier, le 6 janvier. Le secrétaire doit envoyer sous peu au comité central à Saint-Boniface tous les renseignements demandés, afin que nos écoles soient éligibles pour le concours de français, en mai prochain.

La résolution suivante a été passée à l'assemblée:

"Attendu que les états de compte de nos marchands et de nos hommes d'affaires de la paroisse sont presque exclusivement en anglais, il est résolu que les membres de l'Association fassent remarquer ce fait aux dits marchands et aux dits hommes d'affaires, afin de leur faire faire des états de compte bilingues. S'il n'y a pas d'amendement, il est résolu que l'Association fasse publier dans la Liberté ces états de compte avec les noms des propriétaires."

Un membre propose qu'on y ajoute aussi leurs portraits.

MUSIQUE

Le jour de l'épiphanie, la grand'messe a été chantée par le R. P. Roberge, assisté des RR. PP. Laplant et Néron, comme diacre et sous-diacre. Les élèves du couvent nous ont chanté une belle messe en musique. L'orgue était fier de rendre ses accords doux et sonores sous la touche délicate et sûre de Soeur Dugal. L'autel était magnifique, avec ses petites lumières électriques, jaillissant à travers les bouquets artistement disposés par notre dévouée sacristine, Soeur Lavallée. Des gens venus de Winnipeg ce jour-là disaient: comme c'est beau à Sainte-Anne!

Concert d'orgue

Nous en aurons un prochainement. Ce sera le deuxième dimanche de février, le 10, à 8 heures du soir. Nous le devons à l'amabilité de M. Georges Dorval, organiste de la cathédrale de Saint-Boniface, qui viendra passer un dimanche chez nous. Le concert sera gratuit. Venez, invitez vos amis.

Missionnaires

Les RR. PP. Carmel et Tremblay sont revenus, après une absence de plus d'un mois. Ils ont prêché à Ste-Claire, Sainte-Marthe et dans les missions avoisinantes.

N.-D. DE LOURDES

Le 3 courant avait lieu chez M. Henri Bruyère une réunion intime de jeunes gens. C'était une petite fête française. Le Père Antoine Chalumeaux, n'ayant pu s'y rendre, fut remplacé par le P. Augustin Roux, vicaire, qui nous honora par sa présence.

MM. Louis, Joseph et Yves Bazin, ainsi que M. Roméo Lafrenière, tous membres de l'orchestre de Lourdes, surent, par leur talent, réjouir cette petite soirée.

Ce fut un plaisir pour tous d'entendre quelques chansons très choisies de M. Pierre Bazin.

Après un petit goûter, M. Henri Bruyère fit une conférence qui, bien que courte, sut intéresser l'auditoire.

Le conférencier avait entrepris de rappeler aux uns leur origine, aux autres le lien du sang qui lie la nation française à la race canadienne.

Sans doute, nul n'ignore son origine. Mais le point intéressant est de savoir de quelle partie de la France nos ancêtres viennent.

Dès 1629, Samuel de Champlain avant de retourner en France, après sa capitulation à Québec, engagea les familles françaises à rester sur leur propriétés. Il n'y avait alors qu'un très petit nombre d'immigrants, environ 300. A l'inauguration du gouvernement royal, la population se chiffrait à environ 2,500.

Le nombre d'immigrants que la France a fournis au Canada pendant les 140 ans qui précèdent la reddition de la colonie aux Anglais, comprend environ 4,000 ménages, ou une population de 10,000 habitants. Notons que dans ce même laps de temps, les Anglais ont établi à côté de nous au delà d'un demi-million des leurs.

La majeure partie de nos ancêtres nous viennent des vieilles provinces de Guyenne, Saint-Onge, Anjou, Poitou, Touraine, Maine et Perche, Normandie, Ile de France et Picardie. Quelques-uns de la Bretagne, de la Champagne, de la Savoie, de la Franche-Comté, la Bourgogne, même de l'Alsace-Lorraine.

En 1667, Talon annonce l'arrivée de deux ou trois cents Suisses et de quelques Anglais. L'année suivante, Soeur Marie de l'Incarnation signala l'arrivée de Portugais et d'Allemands, mais ces derniers paraissent être les Suisses annoncés par l'intendant Talon l'année précédente. Une centaine d'esclaves noirs furent expédiés au Canada, avant l'abolition de l'esclavage, à cause de la rareté de la main-d'oeuvre, mais aucune mention d'assimilation avec les blancs.

Bien que Samuel de Champlain, Colbert et Louis XV eurent l'idée d'obtenir la fusion des races, la facilitèrent même, ils n'y réussirent pas.

Si l'on consulte l'ouvrage de Mgr Tanguay, sur environ 2,226,000 actes des registres, on ne voit que 94 mariages entre des Français et des Indiennes, cela dans l'espace de deux siècles environ. La plupart de ces mariages n'ont laissé pour ainsi dire aucun descendant.

Voici plus d'un siècle et demi que les familles françaises habitent ce pays et multiplient leurs générations.

N'est-ce pas un miracle que depuis la conquête nous soyons demeurés français par le coeur, le sang, que nous ayions conservé envers et contre tous notre douce langue française? C'est grâce à nos aïeux, qui eux sont demeurés fidèles à la France, même en formant une nouvelle colonie.

L'honneur d'être Canadien revient encore à cette France qui a su dans tous les âges produire de si nobles sentiments.

Le bon Père Augustin commenta longuement le sujet de cette conférence, faisant sentir le besoin d'une intimité entre Français et Canadiens, et la nécessité qu'il y avait pour tous de s'intéresser aux questions sociales et nationales du pays.

* * *

La distribution des calendriers pour 1924 est déjà chose faite. Il nous fait plaisir de constater, cette année plus que jamais, la charmante et louable initiative et le bon goût que nos marchands et hommes d'affaires du village ont eus en les faisant imprimer en bon français. Au nom de la cause française disons un chaleureux merci à tous et sachons les encourager.

* * *

Les jeunes du Cercle Jeanne d'Arc ont eu leur assemblée annuelle jeudi le 10 janvier. Les officiers suivants ont été élus:

Président, Joseph Kolly; vice-président, Jean Delaquis; secrétaire-trésorier, Henri Bruyère; conseillers: Pierre et René Bazin, Léon Jamault; aumônier, R. P. Champagne.

Le cercle se propose d'avoir des réunions très intéressantes cette saison.

Nous voulons de l'action et nous espérons qu'avec de la bonne volonté notre cercle sera suivi avec intérêt par tous les membres.

Le R. P. Antoine, notre président honoraire et fondateur, commencera la série de conférences par un sujet d'actualité qui ne manquera certes pas d'intérêt. D'autres conférenciers nous sont promis dans nos réunions de chaque semaine. Tous les sujets seront traités, surtout ceux qui sont les plus aptes à nous intéresser et à nous instruire.

SAINT-LEON

Les fêtes de la Noël et du jour de l'an se sont passées avec leurs notes caractéristiques de fêtes religieuses, chrétiennes et joyeuses. Belle messe de minuit; nos bons chantres nous ont régalés de pieuses et harmonieuses pastorales, préparées avec soin par notre Révérend Père curé.

* * *

4 janvier. — Deuxième soirée de cartes cet hiver. Ces réunions récréatives sont gaies, intéressantes. La note musicale n'est pas oubliée et de jolies chansons chantées par les jeunes y ajoutent de l'agrément. Bienvenue aux amateurs pour la prochaine partie, fixée au 15 janvier.

* * *

Le Révérend Père curé poursuit ses visites traditionnelles de la quête de l'Enfant-Jésus.

* * *

Le 6 janvier il y eut joyeuse réunion au presbytère, après les vepres des Rois; messieurs les chantres furent convoqués par le Révérend Père curé pour tirer le gâteau des Rois. Vive le Roi!

SAINTE-AMELIE

Décès

Germanus Yockman est décédé jeudi dernier, à l'âge de 49 ans. Il était chez lui depuis six semaines sans que l'on sache au juste ce qu'il avait, si ce n'est que le pauvre homme se plaignait d'un mal de tête qui semblait lui être très douloureux. Le Dr Laflèche, après une première visite auprès du pauvre souffrant, a suggéré d'envoyer le patient à l'hôpital de Saint-Boniface afin qu'il subisse les examens nécessaires pour connaître sa maladie, et c'est là qu'il est mort. M. Yockman avait reçu les sacrements à Sainte-Amélie le jour avant son départ pour l'hôpital. Il laisse pour le pleurer une épouse, un garçon et trois filles.

Partie de cartes

Les collégiens de Sainte-Amélie, en vacances, ont bien voulu nous organiser une partie de cartes pour une soirée récréative. Le temps n'était pas propice à cause des réunions de familles en ces temps de fêtes; mais tout de même, nos jeunes courageux n'ont pas reculé devant les obstacles imprévus, car il va sans dire qu'il n'avaient pas à choisir meilleure date, vu qu'ils devaient retourner au collège pour le 8. Néanmoins ils ont réussi à nous donner une belle soirée avec la somme de $20.00, toutes dépenses payées.

Les noms des gagnants aux cartes sont les suivants: 1er prix pour hommes, Léo Groenenschild; 2me prix, François Wauthier; prix de consolation, Henri Boutin. Pour les dames: 1er prix, Eola Roy; 2me prix, Marie-Louise Corbel; consolation, Germaine Ramsay. Puis c'est M. Henri Rivière qui a eu le panier de fraises vendu à l'encan allemand.

Selon la coutume on servit la collation avec un café à la française. Le tout se termina par un joli petit programme de musique, de déclamation et de chant du pays. La plus drôle de la veillée mérite d'être mentionnée à part. C'est une récitation intitulée: "Ma femme et ma pipe", par Emile McDougall et Harold Roy.

Nous remercions nos collégiens pour la soirée amusante qu'ils nous ont donnée et nous leur souhaitons santé, courage et succès pour 1924.

DUNREA

Nos parties de cartes, interrompues par diverses circonstances, ont repris avec leur entrain habituel.

Le 9 janvier, à 8 heures du soir, la salle était comble. Il va sans dire que toutes les tables furent occupées. Quelques amateurs durent se résigner au rôle de spectateurs.

Le premier prix des messieurs, don de M. Philippe Boulet, fut gagné par M. Herménégilde Parent. Le premier prix des dames, don de M. Arthur Parent, fut gagné par Mme Philippe Boulet.

Le deuxième prix des messieurs, don de M. H.-N. Boulet, fut gagné par M. Alfred Paradis et le deuxième prix des dames, don de M. Jean Boulet, fut gagné par Mme Télesphore Paradis.

Comme le résultat de cette soirée est splendide, il est juste de remercier les hommes de la paroisse qui l'ont organisé et ont su la mener à bonne fin.

* * *

Notre concert est presque prêt; c'est dire que sa date va être publiée prochainement, mais non par la voie du journal, car, quand le journal paraîtra, le concert sera un fait accompli. Nous espérons placer cette belle soirée récréative dans la semaine du 20 janvier.

* * *

Baptême — Le 6 janvier: Marie-Joséphine-Alice, fille de Raoul Lajoie et de Léonida Roy. Parrain et marraine: Emile Lajoie et Joséphine Menu. Sincères félicitations à M. et Mme Lajoie.

FANNYSTELLE

Le Jour des Rois nous avons eu notre troisième partie de cartes. Il y avait vingt-et-une tables.

M. Alcide Lespérance a donné le premier prix des dames qui a été gagné par Mlle Madeleine Ménard. Mlle Marie Ménard a eu le prix de consolation, offert par M. Paul Arnal.

M. Emile Guyot a été l'heureux gagnant du coq de M. Georges Morissette; il avait été le coq de la veillée. M. Aimé Hamel ayant perdu — il faut dire qu'il n'est pas bien de ce temps-là — on lui a donné quelque chose présenté par Nemo.

Veillée des plus agréables couronnées par l'intronisation de notre Roi et de notre Reine du Jour des Rois. Leurs Majestés Aimé Durault et Mme Arthur Régis ont royalement fait les choses. Aussi c'est avec un enthousiasme respectueux que leurs fidèles sujets sont allés leur présenter leurs hommages au pied de leur trône. Vive la Reine! Vive le Roi!

Les Fauvettes leur ont admirablement chanté un de leurs meilleurs morceaux; M. le curé, la romance "La Bénédiction" d'Albert Larrieu, puis toute l'assemblée a entonné avec entrain "Vive notre bonne reine!" et s'est dispersée en [illegible] le désir de revenir [illegible] prochain.

Mme Charles [illegible] en visite chez son fils Etienne a été prise d'une grave maladie. On a fait venir le Dr [illegible] de Saint-Boniface, qui a jugé plus prudent de la faire transporter à l'hôpital. Sous les soins d'un si habile médecin, nous avons bon espoir pour elle un prompt rétablissement. C'est le voeu que tous nous formons pour celle qui est la mère de notre regretté curé dont la dépouille repose au pied de la croix de notre cimetière.

M. l'abbé Gabriel Poitras, de Somerset, est venu rendre visite à sa mère et l'a accompagnée à l'hôpital. Nos sympathies les plus cordiales.

TRANSCONA

Partie de cartes

Dimanche prochain, le 20 courant, à 7 h. 30 du soir, aura lieu dans la salle paroissiale, coin des rues Rosseau et Léola, une grande partie de cartes organisée par M. le curé au profit de l'église. Il y aura, outre le jeu de cartes, plusieurs autres choses qui feront la veillée intéressante.

Comme cette soirée est la première cette année, une cordiale invitation est faite à tous les amis de Winnipeg et de Saint-Boniface de bien vouloir venir en grand nombre à cette soirée. Les profits seront destinés à [illegible] française de nos [illegible].

Ne manquez pas de venir entendre notre programme qui comprend de la musique, du chant, des dialogues et déclamation. Une collation exquise sera servie à la fin de tous les amusements comme réveillon.

Remarquez bien: c'est le 20 janvier. Tous seront les bienvenus.

LETELLIER

Le 2 décembre: Hâtez-vous! il ne nous reste plus que trois semaines! L'A.C.J.C. a offert à M. Breton, directeur du choeur de chant, son concours pour la messe de minuit; ce dernier a accepté gracieusement, tout en promettant de suivre les exercices. Et nous voilà à l'orgue: vingt ou vingt-cinq repassant pour une première fois la 1re messe de Battman, à deux voix égales. Cet exercice est suivi d'un autre, puis d'un autre, également aiguillonné par la brièveté du temps et la volonté bien arrêtée de réussir.

Enfin nous y sommes: la petite église, belle en temps ordinaire, s'est enrichie d'une crèche où un petit Jésus semble sourire à la foule respectueuse qui ne trouve pas assez de place dans les bancs. Les faisceaux de lumière font ressortir les brillantes couleurs des tentures, suspendues par les mains diligentes de nos dévouées religieuses.

La cloche qui, cette nuit, a un langage tout particulier, lance ses dernières envolées dans le ciel orné de boutons d'or. Il est minuit. L'orgue, joué exclusivement par Mlle Marie Desautels, accompagne le refrain de "Minuit chrétien" que chante M. J. Jutras, et le choeur reprend à trois voix l'impérieux "Peuple, à genoux".

De la messe de Battman, pas un mot n'est omis. Tout: Kyrie, Gloria, Credo, Sanctus, Agnus, est chanté avec entrain, harmonie, mesure et modulations par nos deux groupes d'altos et de soprani qui, à certains endroits, cèdent leur tour aux solistes qui furent: Mme Fraser, le Dr J.-B. Cloutier, M. Granger, Mlle Nolin, M. F. Gallant, MM. J. et A. Jutras, Mme Dansereau, M. E. Boissy et M. Grenier.

A l'offertoire, pendant la distribution des très nombreuses communions, et pendant toute la messe de l'Aurore, les voûtes du sanctuaire avaient à peine le temps de répercuter les échos mélodieux des chers cantiques traditionnels de Noël.

M. le curé Jutras voulut bien chanter lui-même la messe de minuit. M. le vicaire dirigea le choeur de chant et donna le sermon de circonstance.

Après la messe de minuit, M. Bruyère, président du Cercle Saint-Norbert de l'A.C.J.C., voulut bien offrir un copieux réveillon à tout le choeur de chant qui s'y rendit.

Des fêtes comme celle-ci réchauffent dans les coeurs l'amour pour Jésus. Les fidèles surent montrer à l'Enfant-Dieu que leur enthousiasme pieux n'était pas une exubérance; la preuve c'est que l'église était presque aussi remplie à la messe du jour.

Merci au choeur de chant en particulier; qu'il nous serve encore de ces mets appétissants!

* * *

De passage à Letellier, en voyage de noces: M. et Mme Joseph-Hormidas Lagassé, de Laflèche, Sask. Mme Lagassé (née Alma Comeault) est la soeur de M. Edmond Comeault, gérant de la Banque d'Hochelaga. Leur visite fut l'occasion de nombreuses réunions de parents et d'amis. Nos meilleurs souhaits de bonheur et de prospérité aux nouveaux époux.

* * *

Après un travail ardu, la patinoire est maintenant prête et nos jeunes gens peuvent jouir du fruit de leur labeur. L'équipe de gouret a été réorganisée et a pratiqué avec ardeur pour leur première rencontre au dehors, avec les formidables joueurs d'Emerson, qui eut lieu samedi soir dernier.

Malgré le travail herculéen de nos joueurs, qui tous se surpassèrent, la courte période de pratique, le manque d'endurance et le nombre restreint de substituts et surtout la force de l'adversaire, qui aligna des vétérans comme "Doc" Boyd, Smeaton et autres, le résultat fut tel que l'on s'y attendait, mais comme les points ne donnent pas une idée très juste de la partie, nous les tairons et nous nous bornerons à dire que la partie fut, par moments, très rapide. Ni l'attaque ni la défense n'eut un moment de répit, et le nouveau gardien de buts, Raphaël Harrison, dut avoir recours à toutes les tactiques des hommes du métier pour repouser les coups terribles et redoublés des adversaires.

Les joueurs étaient les suivants: buts, Raphaël Harrison; défense droite, Ernest Boissy; gauche, Rodolphe Roy; aile droite, Albert Pe[illegible]; [illegible]che, Wilfrid Bréchu; centre, [illegible] Bouteau; substitut, David Parent. Entraîneur, Euclide Desautels. [illegible]

Le mari et la femme en bénéficieront tous deux

M. N. St-Hilaire recommande les Pilules Dodd pour les Rognons à ceux qui souffrent

Un homme de Québec qui souffrait de douleurs dans le dos obtint un soulagement immédiat en employant les Pilules Dodd

East Angus, Que., 11 janvier (Spécial) "Nous avons obtenu, ma femme et moi, un grand soulagement par l'emploi des Pilules Dodd pour les Rognons."

C'est ce que dit M. N. St-Hilaire qui demeure ici. "J'ai pris deux boîtes de Pilules Dodd pour les Rognons, pour les douleurs que j'avais dans le dos et les rognons, et elles m'ont soulagé immédiatement. J'en garde toujours une boîte dans ma maison. Ma femme les a aussi employées et elles lui ont fait beaucoup de bien. Aujourd'hui, nous sommes presque bien grâce à ces merveilleuses pilules. Je les recommande à tous ceux qui souffrent de douleurs dans le dos ou les rognons."

Les Pilules Dodd pour les Rognons stimulent et fortifient les rognons faibles. Vous serez étonnés de leur action sur les rognons, combien elles purifient, nettoient, soulagent et guérissent les rognons, en même temps que les douleurs dans le dos et les rhumatismes disparaissent.

Demandez à vos voisins si les Pilules Dodd pour les Rognons ne font pas les rognons forts et sains.

LES CHEVALIERS DE COLOM

Le Conseil Provencher l'école de Pembroke

Copie d'une résolution adoptée [illegible] Conseil Provencher 2450, Chevaliers de Colomb, le 3 janvier 1924. [illegible]

[illegible] tangible l'intérêt qu'il porte [illegible] des écoles françaises de l'Ontario [illegible] la somme de $10.00 [illegible] qu'elle devait être envoyée [illegible] de l'Association Catholique de la Jeunesse Canadienne à Montréal.

"Considérant l'obligation [illegible]

"Il est résolu que nos membres [illegible] Conseil Provencher 2450, Winnipeg, [illegible] l'ordre des Chevaliers de Colomb [illegible] juste des membres de la commission scolaire catholique de Pembroke [illegible] une atteinte injuste à la solidarité catholique [illegible] flagrant des lois de charité [illegible] chrétiennes.

"Il est aussi résolu que le [illegible] du Conseil Provencher exprime à Mlle Lajoie, l'héroïque institutrice de Pembroke, leur approbation la plus entière de l'attitude courageuse qu'elle a prise et qu'elle a maintenue au cours de l'incident malheureux de Pembroke et à tous les Canadiens-français de Pembroke leur admiration sans réserve pour leur édifiante résistance au fanatisme francophobe.

"Il est aussi résolu que copie de la présente résolution soit communiquée à l'Honorable Directeur Suprême Georges-H. Boivin, à Mlle Jeanne Lajoie, à nos compatriotes d'Ontario par l'entremise du journal le Droit et publiée dans le journal la Liberté."

La Vie Collégiale

Les vacances de Noël

... plus agréable pour nous que les vacances de Noël!... Elles ne sont pas seulement un temps de renouvellement moral, mais une période de détente nécessaire, pour les écoliers laborieux, et surtout pour les universitaires qui, après quatre mois de travail ardu, se sont esquintés pendant dix longs jours à composer à l'Université. De plus, placées à mi-chemin entre la rentrée des classes et la fin de l'année, elles délassent et préparent à de nouveaux efforts.

Ah! c'est pendant ce temps de réjouissances que les appréhensions accumulées avec les matières obtuses de nos programmes démesurés, se dissipent. C'est pendant ce temps de réjouissance que les craintes bien fondées parfois d'une faillite en grec, en physique ou en botanique se volatilisent comme une vapeur légère aux rayons ardents du soleil. C'est pendant ce temps de réjouissance que la fatigue amassée par l'ambition bien légitime de décrocher une médaille ou une bourse, disparait comme par enchantement.

Et puis quel bonheur que ces joies et ces plaisirs goutés en famille après des mois de séparation. Il n'est pas besoin, ce semble, d'aller chercher au loin ce qui est en pareille abondance à la maison.

... à, pour dire avec le poète:

"Mon coeur en tout lieu se retrouve lui-même
... t'y souvient de moi, tout m'y connait, tout m'aime.
Mon oeil trouve un ami dans tout cet horizon."

Sans doute, c'est au collège que se fait l'apprentissage de sa vie. C'est à nos maîtres dévoués, perspicaces et foncièrement bons que revient la tâche de meubler nos intelligences, d'assouplir nos caractères, d'éclairer nos consciences, de nous enseigner nos devoirs, de développer en nous tous les nobles sentiments et de faire de nous des hommes. Mais, vive l'atmosphère familiale, pour parfaire l'éducation du coeur, pour nous imprégner de toutes ces belles traditions que nous ont léguées nos ancêtres comme un précieux héritage.

Aux temps des fêtes, à l'approche de ces grands et saints jours qui nous remémorent et la naissance du Christ et la naissance d'une année nouvelle, c'est au foyer en effet que revivent surtout, pour se perpétuer à jamais, ces belles coutumes de la visite à l'Enfant de la crèche, de la bénédiction paternelle, des tendres caresses d'une mère, et des étrennes du premier de l'an.

Ces jours de fêtes sont autant de leçons de piété et de haute moralité, dont les parents sages ont le souci de faire profiter leurs enfants.

De belles vacances passées ainsi, où la beauté de l'âme règne en souveraine, sont un bienfait pour l'esprit et le coeur.

Ne pourrait-on pas y voir même un motif plus que suffisant, pour allonger encore, ne fut-ce que d'un centimètre, les vacances de Noël?

Jean-Marie GAGNE,
Philosophie, IIe année.

Chez les Petits

Là glace! mon Dieu, qu'elle nous a fait languir, cette année! Depuis le commencement de novembre que notre patinoire était là dressant au ciel ses bras suppliants, et cette belle au coeur de glace, si empressée d'ordinaire à se rendre à nos désirs, faisait la sourde oreille. Après bien des tâtonnements et des hésitations, elle a enfin pris domicile chez nous, mais comme ses débuts ont été modestes! comme elle paraissait méfiante, craintive! Qu'est-ce qu'on lui a donc fait à cette amie des jeunes?

On a consulté des spécialistes sur l'humeur chagrine de la glace; les uns ont répondu qu'elle souffre de neurasthénie; d'autres ont des explications plus savantes et veulent que ... Japon, l'été dernier, aient affecté la ... et que les tremblements de terre du glace et que le Kuro Sivo, ce grand courant maritime de l'océan Pacifique et frère jumeau du "Gulf Stream", ...

"Ce pelé ce galeux, d'où ... venait tout son mal."

Nous autres, les Petits, nous n'en avons rien cru, et pour montrer à notre mère, la glace, que notre coeur n'était pas changé, que nous espérions encore en elle, malgré les dires des méchants, nous avons formé nos ligues de gouret: 1o Ligue senior: trois équipes: les Cathédrale, les Masson et les Langevin, avec pour capitaines respectifs, A. Lemay, H. Laflèche et R. Toupin.

2o Ligue junior: trois équipes également, Les Guêpes, les Puces et les Fourmis, avec, pour capitaines: E. Brunet, L. Constant et Jos. Krzysnowski.

Ligue senior

	Gagnées	Perdues
Cathédrale	3	0
Masson	1	2
Langevin	0	3

Ligue junior

	Gagnées	Perdues
Les Guêpes	2	1
Les Puces	4	1
Les Fourmis	0	3

* * *

Vendredi 7 décembre, consécration de la division au Sacré-Coeur, à la chapelle. La cérémonie fut belle et touchante dans sa simplicité: cantiques, allocution par le R. P. Gariépy, consécration, etc., le tout avec entrain, conviction; on sentait que chacun y mettait son âme. Comme memorandum de la fête, nous avons fait bénir un magnifique drapeau du Sacré-Coeur, oeuvre d'une âme aussi habile qu'humble et généreuse; l'un des côtés représente de drapeau du Sacré-Coeur, l'autre porte l'inscription suivante: C. S. B., IIe division, 1923-24. Ce drapeau restera exposé à la salle d'étude pour nous rappeler nos engagements.

* * *

Cette année, grande et heureuse innovation au Collège: nous avons une glissoire, haute, élancée, qui d'un bond nous fait franchir la cour. On glisse avec entrain par devant, par derrière, sur le ventre, sur l'assiette, de toutes manières. Tant pis pour les claques et les culottes.

Le Père Préfet l'a fait construire tout exprès pour les Petits, mais aussi un peu pour les Grands, pour les récompenser de nous prêter quelquefois leur patinoire, toute flambante neuve, qui ... nous faire craquer de jalousie, si nous n'avions pas cette fiche de consolation.

Ils s'en font bien un peu "accroire", les Grands, avec leur patinoire, mais c'est que de notre glissoire nous les regardons de haut.

Une glissoire, deux patinoires, que faut-il davantage?

La gent écolière est au comble de ses voeux, et "en haut" comme "en bas" on vit

Heureux et content
Du gouvernement.

Ch. JAMAULT,
Versification.

Gouret

Les principaux directeurs du gouret s'assemblaient mercredi dernier, pour prendre des décisions qui vont mettre de la vie sur notre patinoire.

La première partie de la ligue des grands est fixée au 6 janvier. La Philosophie et la Rhétorique se mesurent ce jour-là. Ces deux équipes de classe et une équipe d'Etoiles se rencontreront à tour de rôle tous les mardi et jeudi jusque vers la fin de février. La ligue des moyens, comprenant trois ou quatre équipes, aura aussi ses parties régulières.

Nous avons tout ce qu'il faut pour que la saison du patin soit très intéressante. Nous sommes redevables au R. P. J. Leclaire d'une belle patinoire bien éclairée pour les pratiques du soir.

Les joueurs habiles au bâton ne nous font pas défaut. Nos équipes n'auront donc qu'à pratiquer souvent pour acquérir ce jeu d'ensemble qui rend le gouret si captivant et donne au jeu individuel un complément si efficace.

E. L.

Statistiques

D'après les plus récents calculs, il y a actuellement dans notre collège 263 élèves, répartis comme suit: 99 pensionnaires, 119 externes et 45 Junioristes. Sur ce nombre, on compte 69 universitaires, dont 45 au cours français. De ces 69 universitaires, 28 sont pensionnaires, 35 externes et 6 Junioristes. Il y a en tout 171 Canadiens français, dont 67 sont pensionnaires, 83 externes et 21 Junioristes. Les Anglais sont au nombre de 92, dont 32 sont pensionnaires, 36 externes et 24 Junioristes.

LE GOUVERNEMENT PROVISOIRE ET L'ANNEXION AU CANADA DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

Conférence de M. Guillaume Charette devant le Cercle Lavérendrye de l'A.C.J.C.

(Suite)

Boulton fut gracié sous serment de ne plus reprendre les hostilités, et il respecta sa parole. Scott avait un dossier trop chargé de récidives et était trop dangereux pour obtenir sa grâce.

Pris et relâché à plusieurs reprises il avait violé son serment de rester tranquille. D'une bravoure qui n'avait d'égale que sa force physique, sa ruse et sa haine du parti Riel, Scott était le cauchemar des gardes et de tous ceux qui l'approchaient. Riel dut céder aux protestations d'exaspération et d'indignation de ses gens et le laisser passer devant le conseil de guerre, tout en le recommandant à la clémence et à la charité.

Le 3 mars au soir, le Conseil de guerre fit son procès. Ce conseil était constitué d'Ambroise Lépine, comme président, André Nault, Elzéar Lagimodière, Elzéar Goulet, J.-B. Ritchot, Baptiste Lépine, comme membres; de Joseph Nolin comme secrétaire interprète et de Joseph Delorme comme garde.

L'accusé répondit aux accusations en insultant Riel et les conseillers. Riel n'était pas au procès; mais comme il vint à passer dans le corridor en vue de Scott, celui-ci voulut s'élancer sur lui. On eut peine à le contenir; pendant qu'il se débattait contre ses gardes, il jurait et demandait de se faire lâcher une seule minute pour avoir le plaisir de tuer le chef métis.

Le lendemain 4 mars, il fut fusillé, un peu après midi. Son exécution devait avoir lieu à 10 heures, mais les instances du Rév. Geo. Young, ministre méthodiste qui l'assistait, retardèrent la mort de deux heures. C'était une triste matinée et tout le monde, raconte un témoin, était attristé à la pensée d'une exécution. Personne du Conseil ne voulait sa mort, mais la nécessité l'exigeait sous peine de voir le gouvernement provisoire perdre son prestige et son autorité. Scott même, au moment où Baptiste Lépine lui bandait les yeux, se moquait des Métis et les défiait d'être assez braves pour le mettre à mort.

André Nault commanda le feu d'exécution. Scott, agenouillé, tomba le visage contre terre. Guillemette, un des hommes préposés au feu d'exécution, s'élança avant que Nault ou Lépine pussent intervenir, le tourna sur le côté et lui tira deux coups de pistolet dans l'oreille et dans la tempe. Nault mit Guillemette aux arrêts sur le champ et fit son rapport au Conseil de guerre. Guillemette fut chassé du pays par Riel pour son acte d'indiscipline et fut tué quelques années plus tard dans une bagarre à Netchez, N.D. Le feu de peloton était de six: trois fusils blancs et trois fusils chargés à balle. Les hommes étaient: Guillemette, Marcel Courtois, Auguste Rousin, Pierre Champagne, François Thibault et un Français surnommé Bonnet de Fromage.

Le corps de Scott fut mis dans un bastion jusqu'au lendemain. La légende orangiste exploite encore les prétendues lamentations et cris d'agonie de Scott blessé. En réalité il n'a fait entendre aucune plainte avant de mourir, même au moment où Guillemette qui, croyait-on, s'élançait pour ramasser la victime, usa de son revolver.

Le 5, à 11 heures du soir, la sentinelle ouvrit la grande porte sud du fort. Un grand traîneau rouge appartenant au Dr Schultz en sortit. Il était monté par trois hommes bien emmitouflés d'épaisses fourrures, qui disparurent dans la rafale et la nuit. Quand ils revinrent, vers les 2 heures du matin, ils n'étaient que deux. Or ces deux qui revinrent sont bien connus. Le troisième était donc le cadavre de Scott que l'on emportait quand la voiture sortit. Les témoins des funérailles mystérieuses de la victime de ce drame historique sont disparus, emportant avec eux le secret de la tombe de Scott.

La mort de Scott a été un incident regrettable mais rendu nécessaire à cause des complications politiques suscitées par les menées de Donald Smith, troisième commissaire canadien. Au lieu d'être messager de l'ordre et de la paix, comme sa mission l'exigeait, le futur Lord Strathcona avait suscité la haine et la révolte, et Scott, encouragé par le futur Lord, subissait la peine qu'aurait méritée Smith lui-même.

Le 9 mars Mgr Taché, absent depuis le mois de juin pour assister au Concile du Vatican qui se tenait à Rome, arrive à Saint-Boniface comme agent-commissaire du gouvernement canadien. Les Métis, heureux de revoir leur évêque, demandent au président du gouvernement provisoire d'aller le saluer et implorer sa bénédiction.

Louis Riel, craignant que le gouvernement canadien eût envoyé Mgr Taché chargé de belles promesses mais avec rien de substantiel pour ce qui touchait aux droits et revendications des habitants de la Rivière-Rouge, avertit les Métis de se méfier de lui, non pas comme évêque, mais comme représentant du Canada. Les Métis se rendent en corps à l'évêché pour rendre hommage à leur père qu'ils aimaient et respectaient. Sa Grandeur les bénit et leur souhaita la bienvenue; puis dans une allocution il leur dit en substance: "Que faites-vous dans le fort? Vous n'avez pas d'affaire là, allez-vous-en tous chez vous. Ne craignez rien, j'ai tout arrangé et j'ai tout dans ma poche." Monseigneur se chargeait par là de justifier lui-même la méfiance de Riel. Les Métis, perplexes mais confiants en leur pasteur, s'en retournèrent au fort et firent part à Riel de ce que leur avait dit Mgr Taché.

Riel fut atterré de cette attitude de Sa Grandeur et de l'effet de ses paroles sur les Métis qui voulaient quitter le fort et se disperser. Or Riel avait calmé la population anglaise par l'exécution de Scott, Schultz s'était enfui au Canada, mais un rien pouvait réveiller l'ennemi. Si ses Métis le quittaient, il craignait de voir ses adversaires reprendre la lutte, le remplacer au siège du gouvernement et faire perdre aux Métis le fruit de leurs efforts pour sauvegarder leurs droits et leurs libertés.

Il harangua ses gens et parvint, mais avec peine, à les rallier et les persuader de rester avec lui et lutter jusqu'à la fin. L'influence de Mgr Taché venait de le mettre à deux doigts de sa perte. Pour ne pas voir la chose se répéter, et voyant que Sa Grandeur n'était pas au courant de la situation, il prend la ferme détermination d'empêcher Monseigneur de communiquer avec le peuple, mettant ainsi Mgr Taché sur le même pied que les autres représentants du Canada qui l'avaient précédé.

Riel fit garder l'évêché par des sentinelles et tint Sa Grandeur isolée du 9 au 12 mars. Pendant ce temps, Mgr Taché et Riel eurent des entrevues et s'expliquèrent l'un vis-à-vis de l'autre. Riel resta dans son fort, Mgr Taché put communiquer avec qui il voulait et les gardes ne parurent plus à sa porte.

Le 15 mars Mgr Taché se présentait devant le Gouvernement Provisoire réuni en corps législatif. Au moment de présenter Sa Grandeur, le secrétaire d'Etat, Thomas Bunn, parlant en anglais, s'exprimait à peu près en ces termes: "Jusqu'ici nous avons vu venir à nous trois commissaires du Canada. Pas un n'a pu nous apporter une commission qui lui permît de traiter librement avec nous. Aujourd'hui un quatrième nous arrive dans la personne de Mgr Taché; espérons que l'évêque de Saint-Boniface nous apporte l'autorité dont nous avons besoin pour négocier en toute confiance. En tout cas, Messieurs, je suis sûr que vous donnerez à ce vénéré messager toute la bienveillante attention que mérite l'importance de sa mission."

Mais, hélas! Mgr Taché, comme Donald-A. Smith, n'avait que des promesses verbales à offrir au peuple de la Rivière-Rouge. Il est indubitable que Sa Grandeur était dûment autorisée à représenter le gouvernement canadien, mais les actes qui en font foi lui avaient été remis comme actes ... et ne devaient pas servir ... documents officiels publics. Le seul ... officiel qu'il put ... aux membres du Gouvernement Provisoire était un télégramme reçu de l'hon. Joseph Howe, secrétaire d'état à Ottawa. Monseigneur, en cours de route, avait reçu la liste des droits et en avait envoyé de Saint-Paul la liste par dépêche à Ottawa. On lui avait répondu: "Propositions en général satisfaisantes; que la délégation vienne régler ici les détails."

Le rôle de Mgr Taché, devant les représentants du peuple de la Rivière Rouge, fut de rassurer la population, de l'assurer des bonnes intentions du gouvernement du Canada. Après avoir assuré qu'une proclamation datée du 6 décembre couvrait tous les actes jusqu'à son arrivée à Saint-Boniface il invite le Gouvernement Provisoire à envoyer les délégués à Ottawa, leur promettant une réponse entièrement favorable à leurs demandes. A cette occasion, le Gouvernement Provisoire et son Conseil refusèrent de se soumettre aux autorités canadiennes, à moins que celles-ci accordassent une amnistie qui couvrît tous les actes antérieurs à cette assemblée; mais ils ne refusèrent pas de se soumettre aux autorités impériales.

Cette protestation n'était que pour signifier que le peuple de la Rivière Rouge, par le fait qu'il négociait avec les autorités canadiennes, ne faisait acte de soumission et de loyauté qu'à Sa Majesté. Plus heureux que ses prédécesseurs, Smith, de Salaberry et le Grand Vicaire Thibault, l'évêque de Saint-Boniface avait fait plus pour aplanir les difficultés par une douce persuasion, fruit de ses pénibles missions que n'avait fait le futur Lord Strathcona avec les subterfuges et la corruption.

Le 23 mars, les délégués partent pour Ottawa. La paix et l'ordre régnaient dans la colonie et la population attendait, pleine d'espoir en l'avenir, l'issue des négociations.

Vers la fin d'avril, on apprend que les délégués ont été arrêtés à leur arrivée dans la capitale canadienne par les autorités ontariennes. Ils étaient accusés de rébellion et de complicité du meurtre de Scott. La plainte était portée par le frère de l'infortuné Scott, tandis que Schultz et Mair avaient reçu les félicitations des journaux canadiens pour avoir suscité ce crime contre le droit des gens.

Cette nouvelle pénible faillit compromettre à jamais l'avenir du pays. Les partisans de Riel voulaient rompre toutes négociations avec Ottawa. Les Américains qui, depuis le début des difficultés, faisaient sans cesse des instances auprès de Riel pour obtenir de lui l'annexion du Nord Dakota aux Etats-Unis, redoublèrent d'offres et d'efforts. Ils promettaient l'envoi de troupes considérables, des armes et des vivres au besoin, quatre millions de dollars et l'assurance pour le chef métis d'une carrière brillante et d'une gloire historique enviable. Les correspondances avec Riel que j'ai consultées prouvent que leur offre était alléchante et réelle.

Riel et ses principaux lieutenants, Lépine, Nault, Lagimodière et Goulet, tinrent bon.

O'Donahue se fit le champion de la cause américaine, fit descendre le drapeau anglais et hisser à sa place l'étendard étoilé de la république américaine. Riel, averti par Colin McDougall, garde aux magasins, de ce qui se passait, fit remonter le drapeau an... par Elzéar Lagimodière et John Cyr et commanda à André Nault ... monter la garde au pied du mât avec ordre de faire feu sur quiconque ... toucher à l'étendard de Sa Majesté britannique. Ceci se passait dans la première semaine de mai, et par cet acte Riel répondait, au nom de son gouvernement, aux propositions de l'Oncle Sam.

Vers le 15 mai, les délégués font parvenir par dépêche le résultat de leur mission à Ottawa. L'acte avait été passé par les Chambres canadiennes le 3 mai et ratifié par le représentant de Sa Majesté le 12. Tout avait été arrangé à l'amiable, sauf l'article 19 de la liste des droits concernant l'amnistie.

L'indignation du peuple de la Rivière-Rouge fit naître le malaise qui grandit rapidement. L'on discute la résistance aux troupes canadiennes qui s'en viennent par la Baie du Tonnerre. Les partisans de l'annexion aux Etats-Unis, représentés par O'Donahue, s'agitent plus que jamais. Les Américains pressent Riel de déclarer l'indépendance. Leurs offres sont plus pressantes que jamais, à tel point qu'un nommé Stutsman devint si importun que Riel le fit expédier à la frontière. Riel tint bon et, avec l'aide de ses lieutenants, resta maître du mouvement populaire.

Mgr Taché crut le moment opportun d'intervenir afin de calmer l'agitation. Le 8 juin il fit une promesse solennelle, au nom du gouvernement canadien, qu'une amnistie complète et entière serait accordée avant l'arrivée des troupes. Sa Grandeur réussit par ce moyen à calmer les esprits et faire attendre l'arrivée des troupes avec sécurité. Le 4 juillet, le vénérable archevêque avait l'amertume de voir le gouvernement canadien répudier la promesse qu'il avait faite à ses chers Métis au nom de ce même gouvernement.

Le 17 juin, les délégués arrivent à Fort Garry. Le 24 ils rendent compte de leur mission à Ottawa. Le gouvernement provisoire cède aux promesses que Mgr Taché fait au nom du gouvernement canadien au sujet de l'amnistie, ratifie l'acte de Manitoba et accepte que la nouvelle province entre dans la Confédération.

L'amnistie, condition "sine qua non" de l'entrée du territoire dans la Confédération, avait été renvoyée aux autorités impériales. Les délégués avaient cru se fier aux promesses verbales des ministres canadiens.

Mais Mgr Taché venait d'engager sa parole d'honneur. Il n'était pas satisfait, se voyant le jouet des politiciens qui venaient de rouler les délégués, et craignant un choc si l'amnistie n'était pas accordée avant l'arrivée des troupes, il partit pour Ottawa.

Après son arrivée à Ottawa, Sa Grandeur écrivit à Riel, lui annonçant qu'il se mettait en route avec le lieutenant-gouverneur Archibald et le priait d'envoyer Elzéar Lagimodière au-devant de lui avec une escorte pour rencontrer et recevoir dignement le lieutenant-gouverneur.

Le 24 juillet, Elzéar Lagimodière partit pour Saint-Paul, où il trouva Mgr Taché qui revenait seul.

Avant le départ d'Ottawa de Sa Grandeur, il avait été décidé entre Sir Georges Etienne Cartier et Archibald, en présence de Mgr Taché, qu'il était préférable que le lieutenant-gouverneur n'arrive au fort qu'après l'arrivée des troupes. Monseigneur avait alors conseillé à M. Archibald de prendre la route du lac des Bois. Cette décision ... regrettable, surtout après l'avertissement de John McTavish.

(Ici le conférencier lit des extraits dans le Comité du Nord-Ouest.)

On ne saurait que conclure de cette conduite que le gouvernement canadien était résolu, même par l'entremise de ses ministres français, de ne pas permettre à Riel de remettre les rênes du gouvernement du pays au lieutenant-gouverneur Archibald.

Le 23 août Mgr Taché était de retour à Saint-Boniface et les troupes, débarquées au lac Winnipeg, campaient le soir à la Grenouillère, aujourd'hui Seven Oaks, Winnipeg-Nord.

Ici, je laisse la parole à Riel lui-même:

"Avant l'arrivée des troupes, le 24 août 1870, O'Donahue, avec la majorité des représentants français, O'Lone et Scott de Winnipeg, furent invariablement de l'avis d'envoyer au-devant des troupes, aussi loin qu'à l'embouchure du lac Winnipeg, deux hommes chargés de leur demander s'ils étaient porteurs de l'amnistie, sinon de leur signifier de ne pas avancer. A compter du 17 août jusqu'au 23 au soir, j'eus à lutter contre cette détermination, refusant de la sanctionner et empêchant qu'elle ne fût suivie quand même.

"Auguste Harrison, représentant de la Pointe des Chênes, m'appuyait de la manière la plus décidée. Moi, j'avais une autre pensée: celle de réunir au Fort Garry tous les Métis qui avaient servi le gouvernement provisoire, les placer sur la côte sud de l'Assiniboine et ouest de la rivière Rouge, prêts à saluer les troupes par un feu de joie, tandis que moi, avec quatre vingts ou cent hommes de garde, me tiendrais à la porte sud du fort Garry. Ayant envoyé des hommes marquants du pays au-devant du commandant, lui dire que le fort était libre et inoccupé pour recevoir le représentant de la Reine, j'eusse attendu pour me retirer, avec les Métis, que les troupes eussent pris possession du fort; une petite minorité hésitait si elle adopterait le plan, mais les autres n'en voulurent pas.

(A suivre)

Feuilleton de "La Liberté"

L'Abbé Constantin

par Ludovic Halévy

I

D'un pas encore vaillant et ferme, un vieux prêtre marchait sur la route poudreuse, en plein soleil. Il y avait déjà plus de trente ans que l'abbé Constantin était curé de ce petit village qui dormait là, au bord d'un mince cours d'eau appelé la Lizotte.

L'abbé Constantin, depuis un quart d'heure, longeait le mur du château de Longueval; il arriva devant la grille d'entrée qui s'appuyait, haute et massive, sur deux lourds piliers de pierres. Le curé regarda, triste, deux affiches bleues placardées sur les piliers.

Ces affiches annonçaient que, le mercredi 18 mai 1881, à une heure de relevée, aurait lieu, à l'audience des criées du tribunal civil de Souvigny, la vente du domaine de Longueval, divisé en quatre lots:

1o Le château de Longueval et ses dépendances, parc de cent cinquante hectares entièrement clos de murs et traversé par la rivière de la Lizotte. Mise à prix: six cent mille francs.

2o La ferme de Blanche-Couronne, trois cents hectares, mise à prix: cinq cent mille francs.

3o La ferme de la Rozeraie deux cent cinquante hectares mise à prix: quatre cent mille francs;

4o La futaie et les bois de la Mionne, d'une contenance de quatre cent cinquante hectares mise à prix cinq cent cinquante mille francs.

Et ces chiffres additionnés donnaient la respectable somme de deux millions cinquante mille francs.

Ainsi donc il allait être divisé, ce magnifique domaine qui depuis deux siècles, avait toujours été transmis intact, de père en fils, dans la famille des Longueval. L'affiche annonçait bien que, après l'adjudication provisoire des quatre lots, il y aurait faculté de réunion et mise en adjudication du domaine tout entier; mais c'était un bien gros morceau et, selon toute apparence, aucun acheteur ne se présenterait.

La marquise de Longueval était morte, six mois auparavant; en 1873, elle avait perdu son fils unique, Robert de Longueval; les trois héritiers étaient les petits-enfants de la marquise, Pierre, Hélène et Camille. On avait dû mettre le domaine en vente, Hélène et Camille étant mineures. Pierre, un jeune homme de vingt-trois ans, avait fait des folies, était à moitié ruiné et ne pouvait songer à racheter Longueval.

Il était midi. Dans une heure, il aurait un nouveau maître, le château de Longueval. Et ce maître, qui serait-il? Quelle femme, dans le grand salon tout entouré d'anciennes tapisseries, prendrait, au coin de la cheminée, la place de la marquise, la vieille amie du pauvre curé de campagne? C'était elle qui avait relevé l'église du village; c'était elle qui, deux fois par semaine, dans son grand landau tout encombré de petits vêtements d'enfant et de gros jupons de laine, venait prendre l'abbé Constantin et faisait avec lui ce qu'elle appelait la *chasse aux pauvres*.

Il reprit sa marche en pensant à tout cela, le vieux prêtre... Puis il pensait aussi, — les plus grands saints ont eu leurs petites faiblesses, — il pensait aussi à ses chères habitudes de trente années brusquement interrompues. Tous les jeudis et tous les dimanches, il dînait au château... Comme il était gâté, câliné!... La petite Camille — elle avait huit ans — venait s'asseoir sur ses genoux et lui disait:

— Vous savez, monsieur le curé, c'est dans votre église que je veux me marier, et bonne maman enverra des fleurs tout plein l'église... plus que pour le mois de Marie. Ce sera comme un grand jardin tout blanc, tout blanc!

Le mois de Marie!... C'était alors le mois de Marie; l'autel, autrefois, à cette époque-là disparaissait sous les fleurs apportées du château. Cette année, sur l'autel, rien que quelques pauvres bouquets de muguet et de lilas blanc. Autrefois, tous les dimanches, à la grand'messe, et tous les soirs, pendant le mois de Marie, mademoiselle Hébert, la lectrice de madame de Longueval, venait tenir le petit harmonium donné par la marquise... Aujourd'hui, le pauvre harmonium, réduit au silence, n'accompagnait plus la voix des chantres et les cantiques des enfants.

Le mur du parc venait de finir, de ce parc dont tous les détours étaient familiers au vieux curé. La route suivait maintenant les bords de la Lizotte et, de l'autre côté de la petite rivière, s'étendaient les prairies des deux fermes; puis, au delà, s'élevait la haute futaie de la Mionne. Morcelé... le domaine allait être morcelé!... Cette pensée déchirait le coeur du pauvre prêtre. Pour lui, tout cela, depuis trente ans, tenait ensemble, faisait corps. C'était un peu son bien, sa chose, cette grande propriété. Il se sentait chez lui sur les terres de Longueval. Il lui était arrivé plus d'une fois de s'arrêter complaisamment devant quelque immense champ de blé, d'arracher un épi, de l'égrener et de dire:

— Allons! le grain est beau, bien ferme et bien nourri. Nous aurons cette année une bonne récolte.

Par toutes les choses de sa vie, par toutes ses habitudes, tous ses souvenirs, il tenait à ce domaine dont la dernière heure était venue.

L'abbé apercevait au loin la ferme de Blanche-Couronne. Là encore, le curé se trouvait chez lui. Bernard, le fermier de la marquise, était son ami, et, lorsque le vieux prêtre s'était attardé dans ses visites aux pauvres et aux malades, lorsqu'il se sentait un peu de fatigue dans les jambes et des tiraillements dans l'estomac, il s'arrêtait, soupait chez Bernard, se régalait d'un bon fricot de lard et de pommes de terre, vidait son pichet de cidre; puis, après le souper, le fermier attelait sa vieille jument à son petit cabriolet et reconduisait le curé à Longueval. Tout le long de la route, ils bavardaient et se querellaient... Le curé reprochait au fermier de ne pas venir à la messe, et celui-ci de répondre:

— La femme et les filles y vont pour moi... Vous savez bien, monsieur le curé, c'est comme ça chez nous. Les femmes nous feront ouvrir les portes du paradis.

Et malicieusement il ajoutait:

— S'il y en a un!

Le vieux curé bondissait dans le vieux cabriolet.

— Comment! s'il y en a un? Mais certainement il y en a un!

— Alors vous y serez, monsieur le curé. Vous dites que ce n'est pas sûr... et moi, je vous dis que si... Vous y serez! vous y serez! à la porte, guettant vos paroissiens et continuant de vous occuper de nos petites affaires... Et vous direz à saint Pierre... car c'est bien saint Pierre, n'est-ce pas, qui tient les clefs du paradis?

— Oui, c'est saint Pierre.

— Eh bien, vous lui direz, à saint Pierre, s'il veut me fermer la porte au nez: "Bah! laissez-le passer tout de même... C'est Bernard, un des fermiers de madame la marquise, un brave homme. Il était du conseil municipal, et il a voté pour le maintien des soeurs qu'on voulait renvoyer de l'école." Ça touchera saint Pierre, qui répondra: "Eh bien, allons, passez, Bernard, mais c'est bien pour faire plaisir à M. le curé." Car vous serez encore curé là-haut, et curé de Longueval. Ce serait trop triste pour vous le paradis, si ça vous empêchait de rester curé de Longueval.

Curé de Longueval, oui, toute sa vie il n'avait été que cela, n'avait jamais rêvé autre chose et n'avait jamais voulu autre chose. Il était là seul, tranquille, faisant tout lui-même; toujours par voies et par chemins, sous le soleil et sous la pluie, sous le vent et sous la grêle. Son corps s'était endurci à la fatigue, mais son âme était restée douce et tendre.

Il vivait dans son presbytère, grande maison de paysan qui n'était séparée de l'église que par le cimetière. Quand le curé montait à l'échelle pour palisser ses poiriers et ses pêchers, par-dessus la crête du mur il apercevait les tombes sur lesquelles il avait dit les dernières prières et jeté les premières

pelletées de terre.

Parmi ces tombes, il y en avait une qui, plus souvent que les autres, avait sa visite et ses prières. C'était la tombe de son vieil ami, le docteur Reynaud, mort entre ses bras en 1871, et dans quelles circonstances! Le docteur était comme Bernard, jamais il n'allait à la messe et jamais il n'allait à confesse; mais il était si bon, si charitable!... C'était la grande préoccupation, la grande inquiétude du curé. Son ami Reynaud, où était-il? Puis il se rappelait la noble vie du médecin, toute de courage et d'abnégation, il se rappelait sa mort, surtout sa mort! et il se disait!

— Au paradis! il ne peut être qu'au paradis! Le bon Dieu lui a peut-être fait faire un peu de purgatoire... pour la forme... mais il a dû l'en retirer au bout de cinq minutes...

Voilà tout ce qui passait par la tête du vieux curé pendant qu'il continuait sa route vers Souvigny. Il s'en allait à la ville, chez l'avoué de la marquise, pour connaître le résultat de la vente, pour savoir quels étaient les nouveaux maîtres de Longueval; l'abbé avait encore un kilomètre à parcourir, avant d'atteindre les premières maisons de Souvigny, quand il entendit au-dessus de sa tête des voix qui l'appelaient:

— Monsieur le curé! monsieur le curé!

En cet endroit une longue allée de tilleuls faisait terrasse et l'abbé, levant la tête, aperçut madame de Lavardens et son fils Paul.

— Où allez-vous, monsieur le curé? demanda la comtesse.

— A Souvigny, au tribunal, pour savoir...

— Restez ici... M. de Larnac doit venir, après la vente, me dire le résultat.

L'abbé monta sur la terrasse.

Gertrude de Lannilis, comtesse de Lavardens, avait été très malheureuse. A dix-huit ans, elle fit une folie, la seule de sa vie, mais irréparable. Elle épousa, par amour, dans un élan d'enthousiasme et d'exaltation, M. de Lavardens, un des hommes les plus séduisants et les plus spirituels de ce temps. Lui ne l'aimait pas et ne se mariait que par nécessité; il avait dévoré sa fortune patrimoniale et ne se soutenait dans le monde que par des expédients. Mademoiselle de Lanilis savait cela, mais elle se disait:

— Je l'aimerai tant, qu'il finira par m'aimer.

De là tous ses malheurs. Son existence aurait été tolérable, si elle n'avait pas tant aimé son mari. Elle ne réussit qu'à le fatiguer de ses obsessions et de ses tendresses. Il reprit sa vie d'autrefois, qui était fort désordonnée. Quinze années se passèrent ainsi dans un long martyre, supporté par madame de Lavardens avec toute l'apparence d'une impassible résignation; résignation qui n'était pas dans son coeur. Rien ne put la distraire ni la guérir de cet amour qui la déchirait.

M. de Lavardens mourut en 1869, laissant un fils âgé de quatorze ans, chez lequel déjà se montraient tous les défauts et toutes les qualités de son père. La fortune de madame de Lavardens se trouvait un peu diminuée. Madame de Lavardens vendit l'hôtel de Paris, se retira à la campagne, vécut avec beaucoup d'ordre et d'économie, se consacrant tout entier à l'éducation de son fils.

Mais, là encore, les chagrins et les tristesses l'attendaient. Paul était intelligent, aimable et bon, mais absolument rebelle à toute contrainte et à tout travail. Il désespéra les précepteurs qui s'efforcèrent de lui faire entrer quelque chose de sérieux dans la tête, se présenta à Saint-Cyr, ne fut pas admis et commença par dévorer, à Paris, rapidement et follement, deux ou trois cent mille francs.

Cela fait, il s'engagea à un régiment de chasseurs d'Afrique, se conduisit bravement, devint très rapidement maréchal des logis et, au bout de trois années, allait être nommé sous-lieutenant, quand il s'amouracha d'une personne qui jouait la *Fille de madame Angot* au théâtre d'Alger. Paul avait fini son temps, il quitta le service et revint à Paris. Il vécut de la brillante et misérable existence des désoeuvrés... Mais il ne passait à Paris que trois ou quatre mois. Sa mère lui faisait une pension de trente mille francs et lui avait déclaré que jamais, elle vivante, il n'aurait un sou de plus avant son mariage. Aussi, voulant faire bonne figure à Paris et y mener joyeuse vie, dépensait-il ses trente mille francs, entre les mois de mars et de mai, puis revenait docilement se mettre au vert, à Lavardens, chassant, pêchant et montant à cheval avec les officiers du régiment d'artillerie qui tenait garnison à Souvigny.

Dès que le curé fut en présence de madame de Lavardens:

— Je puis, lui dit-elle, vous dire les noms des acquéreurs de Longueval. Je suis absolument tranquille et ne mets pas en doute le succès de notre combinaison. Pour ne pas nous faire sottement la guerre, nous nous sommes mis d'accord, mon voisin M. de Larnac, M. Gallard, un gros banquier de Paris, et moi. M. de Larnac aura la Mionne; M. Gallard, le château et Blanche-Couronne; moi, la Rozeraie.

En ce moment, une voiture parut au loin sur la route.

— Voici M. de Larnac, s'écria Paul. Je reconnais ses poneys.

Tous les trois, en hâte, descendant de la terrasse, retournèrent au château... Ils y arrivèrent au moment où la voiture s'arrêtait devant le perron.

— Eh bien? demanda madame de Laverdens.

— Eh bien, répondit M. de Larnac, nous n'avons rien...

— Comment, rien? demanda madame de Laverdens, fort pâle et fort émue.

— Rien, rien, absolument rien, ni les uns ni les autres.

Et M. de Larnac raconta ce qui venait de se passer à l'audience des criées du tribunal de Souvigny.

— Tout a d'abord marché comme sur des roulettes. Le château est adjugé à M. Gallard pour six cent mille cinquante francs. Une enchère de cinquante francs avait suffi. En revanche, petite bataille pour Blanche-Couronne. Les enchères s'élèvent de cinq cent mille à cinq cent vingt mille francs, et encore la victoire à M. Gallard. Nouvelle bataille et plus vive pour la Rozeraie; elle vous est enfin adjugée, madame, pour quatre cent cinquante-cinq mille francs... et moi, j'enlève sans concurrence la forêt de la Mionne avec une surenchère de cent francs. Tout paraissait fini; on entourait nos avoués pour savoir le nom des acquéreurs. Cependant M. Brazier, le juge chargé de la vente, réclame le silence, et l'huissier met en vente les quatre lots réunis à deux millions cent cinquante mille francs. Un murmure circule dans l'auditoire. De tous côtés on entendait dire: "Personne, allez, il n'y aura personne..." Mais Gibert, l'avoué, qui, jusque-là, n'avait pas donné signe de vie, se lève et dit tranquillement: "J'ai acquéreur pour les quatre lots réunis à deux millions deux cent mille francs." Ce fut comme un coup de foudre! Une grande clameur suivie bientôt d'un grand silence... Cependant M. Gallard se penche vers Sandrier... On arrive à deux millions cinq cent mille francs... Court moment d'hésitation chez M. Gallard... Il se décide... Il continue jusqu'à trois millions... Là, il s'arrête et le domaine est adjugé à Gibert... On se jette sur lui... Le nom, le nom de l'acquéreur?

— C'est une Américaine, répond Gibert, madame Scott.

— Madame Scott! s'écria Paul.

— Tu la connais? demanda madame de Lavardens.

— Si je la connais!... si je la...! Pas du tout... Mais j'étais au bal chez elle, il y a six semaines.

— Au bal chez elle!... et tu ne la connais pas!... Quelle sorte de femme est-ce donc?

— Ravissante, délicieuse, idéale, une merveille!

— Et il y a un M. Scott?

— Certainement, un grand blond. On me l'a montré... Il ne s'amusait guère, je vous en réponds... Il nous regardait et il avait l'air de se dire: "Qu'est-ce qu'ils viennent faire chez moi?..." Nous venions voir madame Scott et miss Percival, la soeur de madame Scott... Et ça en valait la peine!

— Ces Scott, dit madame de Lavardens en s'adressant à M. de Larnac, est-ce que vous les connaissez?

(A suivre)

PETITES ANNONCES

Tarif: 2 sous par mot. Minimum: 50 sous par insertion. Le paiement doit toujours accompagner la copie de l'annonce.

ON DEMANDE—Instituteur ou institutrice possédant un diplôme de deuxième classe pour l'école Montcalm. Bon salaire. S'adresser à M. René Leduc, secrétaire-trésorier, Assiniboia, Sask. Casier postal 106. 31p

BENARD & CREPEAU désirent un couple sans enfants pour ferme. S'adresser à Chambre 2, Immeuble National Trust, Winnipeg. 32

POSITION DEMANDEE — Boucher, 15 années d'expérience sur les marchés de Montréal, demande position chez Canadien français. S'adresser 581, rue Spence. Tél. N 6490. 32p

ON DEMANDE une institutrice possédant certificat de 2me ou 3me classe, pour l'école Campeau no 1418. Mentionner salaire dans réponse. S'adresser à L.-H.-J. Gagnon, sec.-trés., Mariapolis, Man. 35p

POUR CAUSE DE DEPART, vente à sacrifice de 1,200 romans et autres livres français et anglais, dont un grand nombre de grande valeur. Bibliothèque privée. 80, rue Lavérendrye, St-Boniface. Tél. N 1344. 31p

AU SACRE-COEUR

Réunion annuelle de la paroisse

Dimanche dernier, à l'issue de la grand'messe, a eu lieu la réunion annuelle de la paroisse, sous la présidence de M. P.-L. L'Heureux, président du conseil de paroisse et de la commission scolaire.

Après lecture du rapport financier, faite par le R. P. Normandin, O.M.I., on a procédé à l'élection des commissaires. Trois d'entre eux sortaient de charge cette année: MM. P. L. L'Heureux, E. Guertin, J.-H. Lemire, et il y avait, de plus, à remplir la place laissée vacante par le regretté M. Collon. Les paroissiens ont manifesté leur confiance dans les conseillers sortants en les réélisant tous les trois, ainsi que l'honorable P.-A. Talbot.

M. C. Pélissier, l'un des conseillers, a fait don à la paroisse de la somme de $500.

M. L'Heureux a lu une adresse au R. P. Normandin, qui doit nous quitter prochainement pour aller rétablir sa santé dans l'Est et lui a offert une bourse au nom de tous les paroissiens, avec leurs voeux d'un prompt retour et d'un parfait rétablissement.

Le R. P. Curé a remercié en disant que s'il était malade, ce n'était pas les familles du Sacré-Coeur qui avaient ruiné sa santé, mais qu'il avait eu, au contraire, beaucoup de consolations, depuis plus de sept ans, à exercer son ministère au milieu de nous, grâce à l'aide qu'il avait toujours reçue des commissaires, des dames, des demoiselles et de tous les paroissiens en général.

M. J.-B. Lauzon, l'un des plus anciens paroissiens du Sacré-Coeur, a dit quelques mots pour exprimer la reconnaissance de tous au R. P. Normandin.

Rapport financier

Voici le rapport détaillé des finances de l'église et de l'école pour l'année 1923:

Dépôts au 31 décembre 1923

Les Cadets du Sacré-Coeur	$ 73.67
La Société des Dames de Sainte-Anne	119.06
Diverses contributions diocésaines	62.68
La Congrégation des Enfants de Marie	155.26
La Ligue du Sacré-Coeur	64.35
Les Saints-Anges	57.07
La Saint-Vincent de Paul	323.67
Le Club de Tennis	115.74

Assurances

Sur l'église	$60,000.00
Sur le mobilier de l'église et de l'école	15,000.00
Sur le couvent	10,000.00
Sur la salle paroissiale et ameublement	13,500.00
Total	$98,500.00

La dette de l'église et de l'école est de $38,000.00, à 5 pour cent, aux Oblats.

La dette de la paroisse est de $7,500.00.

La dette totale de l'église, de l'école et de la paroissiale est de $45,500.00.

COMMISSION SCOLAIRE

Recettes

Balance	$ 252.42
Contributions des enfants	1,148.95
Concerts, séances	239.45
Dons	391.79
Divers	144.20
Parties de cartes	1,221.49
Quêtes	1,778.32
Bazar	2,176.02
Loyer de la salle	17.84
	$7,370.48

Dépenses

Assurances	55.00
Couvent: entretien	257.93
Ecole: entretien	710.16
Intérêts aux Oblats sur $38,000 à 5 pour cent, à date	1,900.00
Salle: dépenses	45.13
Prix	46.67
Salaires: institutrices, 7 religieuses et gardien	2,403.50
Concert-séance	11.28
Déficit de l'église	1,178.52
Acompte sur billet à la "Banque d'Hochelaga	500.00
	$7,108.19
Balance	262.29
	$7,370.48

EGLISE DU SACRE-COEUR

Recettes

Casuel	$ 9.75
Dons	1,555.50
Dîmes	1,221.75
Quêtes	2,320.88
Contributions spéciales	486.00
Troncs, offrandes votives, luminaires	387.25
Divers	.75
Rente des bancs	2,272.43
Chèque de la commission scolaire couvrant la balance	1,178.52
	$9,332.83

Dépenses

Balance	$ 823.72
Assurances	807.09
Bureau, bibliothèque, musique, impressions, orchestre, timbres	340.63
Chauffage, éclairage, eau	1,618.65
Loyer du presbytère et entretien, chauffage, éclairage, téléphone, assurances, taxes	1,100.00
Salaires: gardien, organiste, Soeurs sacr.	539.00
Honoraires: curé, vicaire et servants	1,925.00
Taxes: cathedraticum à la ville	1,105.03
Mobilier: entretien du culte, réparations, perron et électricité	1,061.31
Service de Pères	13.00
	$9,332.83

ANNONCE LEGALE

THE UNITED CHURCH OF CANADA

(L'Eglise Unie du Canada)

Avis est donné par le présent qu'une demande sera adressée au parlement du Canada, à sa prochaine session, afin d'obtenir un acte établissant des dispositions pour compléter l'union de l'Eglise presbytérienne en Canada, l'Eglise méthodiste et les églises congrégationalistes du Canada; former l'Eglise Unie du Canada; constituer en corporation l'Eglise Unie du Canada; établir des dispositions pour l'admission dans la dite Eglise des unions locales congrégationalistes; établir des dispositions pour la possession, l'usage et l'administration des biens desdites églises et leurs congrégations; et établir des dispositions pour mettre ladite union en vigueur.

Daté à Toronto, ce 7e jour de décembre 1923.

McGREGOR YOUNG,
Immeuble de la Banque d'Hamilton, Toronto.

GERSHOM-W. MASON,
60, rue Victoria, Toronto.
Au nom des requérants.

Concert-boucane de la Saint-Jean-Baptiste

Dimanche soir, la Société Saint-Jean-Baptiste, à l'occasion de son assemblée annuelle, invitait les Canadiens français de Winnipeg à un charmant concert-boucane qui a remporté un magnifique succès.

On a entendu lecture du rapport financier de la société, qui accuse une balance en banque de $496.49, et l'on a procédé à l'élection des officiers. Ont été élus: MM. L.-A. Rhéaume, J. Dostert, M.-E. Dussault, E. Aubin, J.-H.-N. Léveillé, F. Gareau, J.-A. Hébert, A. Côté, J.-A. Chaput, J.-A. Lavoie, Ed. Gauthier, P.-A. Talbot, R.-A.-L. Mercier, A.-D. Desrochers.

M. J. Dostert, président sortant, a été réélu à l'unanimité.

Causerie

M. l'avocat J.-T. Beaubien a fait une très intéressante causerie sur le but, le mode d'action et les avantages de la Saint-Jean-Baptiste. Il a traité son sujet d'une façon alerte et spirituelle, mais surtout en homme de loi, et il a ainsi ouvert à l'auditoire des aperçus nouveaux et pratiques sur la situation des Canadiens français au Manitoba.

En pratique, les droits du français sont méconnus dans la province depuis 1916. Le but de la Saint-Jean-Baptiste est de réagir et de s'efforcer de rétablir ces droits dans la mesure du possible.

M. Beaubien donne une explication fort rationnelle de l'attitude de la majorité des Anglo-Canadiens à notre égard. A la base de toute loi anglaise, il y a cette maxime légale: "Salus populi suprema lex", que l'on peut traduire ainsi: "La nécessité de sauver la nation est la première et la principale des lois". Les Anglais interprètent cet axiome de vingt façons différentes et l'on retrouve ces différentes interprétations dans toutes les phases de l'histoire d'Angleterre. Ils veulent voir tout l'Empire anglicisé et c'est une nécessité de salut public qu'ils invoquent pour justifier leur politique d'ostracisme contre la langue française.

La Saint-Jean-Baptiste atteindra son but en devenant une organisation sérieuse pour coordonner les efforts de tous et en travaillant judicieusement sans trop d'ostentation. L'orateur fait, à ce propos, l'éloge de l'Association d'Education qui a fait beaucoup en ce sens pour montrer par l'exemple le seul travail efficace à accomplir. "Il faut, dit-il, tenir tout ce que nous possédons pour le moment, il faut rester ce que nous sommes".

Entre autres avantages que l'on peut attendre de la Saint-Jean-Baptiste, M. Beaubien mentionne la conservation de l'identité des nôtres et la coopération entre les éléments catholiques de toutes nationalités.

Le R. P. Vézina, O.M.I., a remercié l'orateur de son attachante causerie et a insisté sur l'union de toutes les forces françaises de Winnipeg autour de l'église du Sacré-Coeur.

M. Rosario Paquin s'est fait applaudir dans ses chansons et déclamations canadiennes. M. Frank Patry, un jeune compatriote de Saint-Vital, a diverti l'assistance par ses farces et ses acrobaties.

Merci à la Saint-Jean-Baptiste pour cette agréable soirée.

Fédération des Femmes canadiennes-françaises

Le mercredi, 22 courant, la Fédération des Femmes canadiennes-françaises donnera un grand thé de charité à la résidence de Mme E. Guertin, 184, avenue Yale, de 3 à 6 heures p.m.

Toutes les dames de langue française de Winnipeg et de Saint-Boniface sont cordialement invitées et la Fédération invite tout spécialement celles qui ne se seraient pas encore enrôlées dans cette association éminemment patriotique et charitable.

600,000 autos au Canada

Ottawa — Le Canada possède aujourd'hui 600,000 automobiles de tous genres, nombre beaucoup plus considérable que celui qui existe en Angleterre, d'après M. A.-W. Campbell, commissaire des bons chemins, qui arrive en ce pays. C'est l'automobiliste, dit M. Campbell, qui a, été le pionnier des bonnes routes au Canada et l'Angleterre fait dans le moment la même expérience. L'amélioration des routes en Grande-Bretagne est maintenant une nécessité acceptée de toute la population.

PARIS — L'administration du gouvernement a, depuis le 30 novembre dernier, pour fins d'économie, aboli 68,100 emplois de fonctionnaires aux divers degrés de la hiérarchie.

HEURES DES OFFICES RELIGIEUX A LA CATHEDRALE DE SAINT-BONIFACE

Mgr Jubinville, curé. Vicaires: MM. les abbés Brunet et Lavoie.

Messes du dimanche: 6 h. 15, 7 h. 30, 9 h. et 10 h. 30. Vêpres: 3 h. p.m. Messes sur semaine: 6 h. 15, 6 h. 45 et 7 h. 30.

HEURES DES OFFICES RELIGIEUX A L'EGLISE DU SACRE-COEUR DE WINNIPEG

Coin des rues Lydia et Bannatyne. L'église paroissiale de toute personne de langue française de la ville de Winnipeg. Téléphone A 8870.

R. P. A. Normandin, O.M.I., curé; R. P. Pilon, O.M.I., vicaire.

Messes du dimanche: 7 h. 30, 9 h. et 10 h. 55 (grand'messe). Vêpres à 7 h. 30. Messes sur semaine: 6 h. 45 et 8 h. 30.